

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

33^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 5 novembre 2025

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

1. **Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026** (p. 8815)

DEUXIÈME PARTIE *(SUITE)* (p. 8815)

Après l'article 6 *(suite)* (p. 8815)

Amendements n^{os} 214, 2170, 228, 826

Rappel au règlement (p. 8815)

M. Laurent Wauquiez

Après l'article 6 *(suite)* (p. 8815)

Amendements n^{os} 125, 129, 130 rectifié

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics

Amendements n^{os} 127, 131, 1817, 133

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales

Amendements n^{os} 132, 157, 11 rectifié, 159, 158, 233, 827, 828

Article 7 (p. 8825)

Mme Élise Leboucher

Mme Josiane Corneloup

M. Philippe Vigier

M. Sylvain Berrios

M. Yannick Monnet

M. Jean-Philippe Tanguy

M. Michel Lauzzana

M. Hendrik Davi

Mme Sandrine Runel

M. Thibault Bazin, rapporteur général

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées

Amendements n^{os} 124, 150, 161, 393, 874, 1125, 1647, 1820, 1876, 2047, 2163, 2499

Après l'article 7 (p. 8832)

Amendements n^{os} 835, 832, 2250 rectifié, 42, 93, 1282, 521, 1147, 520, 1941

2. **Ordre du jour de la prochaine séance** (p. 8836)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.)

1

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 (n^{os} 1907 et 1999, 2057, 2049).

*Deuxième partie
(suite)*

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée nationale a poursuivi l'examen des articles, s'arrêtant au sein d'une discussion commune d'amendements portant article additionnel après l'article 6. Tous les amendements ont été discutés, et la commission, ainsi que le gouvernement, ont fait connaître leur avis. L'amendement n^o 1020 a été rejeté.

Après l'article 6 (suite)

M. le président. Nous en venons au vote de l'amendement n^o 214.

(L'amendement n^o 214 est retiré.) (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. Hervé de Lépinay. Les accords du dîner !

Mme Ayda Hadizadeh. Arrêtez de dire n'importe quoi !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 2170.

(L'amendement n^o 2170 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 228 et 826.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	278
Nombre de suffrages exprimés	277
Majorité absolue	139
Pour l'adoption	108
contre	169

(Les amendements identiques n^{os} 228 et 826 ne sont pas adoptés.)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Laurent Wauquiez, pour un rappel au règlement.

M. Laurent Wauquiez. Sur la base de l'article 100 concernant le bon déroulement de nos débats : votre prédécesseur à la présidence nous avait accordé la tenue d'un scrutin public sur l'ensemble des amendements liés à ce débat, qui est majeur. Il est donc important de respecter ce principe.

M. le président. Je ne peux revenir sur les amendements déjà votés.

M. Laurent Wauquiez. Je parle des suivants !

M. le président. Par souci d'apaisement, nous procéderons par scrutin public pour le reste des amendements de la discussion commune.

M. Philippe Gosselin. Très bien !

Après l'article 6 (suite)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 125 et 129.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	305
Nombre de suffrages exprimés	304
Majorité absolue	153
Pour l'adoption	118
contre	186

(Les amendements identiques n^{os} 125 et 129 ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n^o 130 rectifié.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	308
Nombre de suffrages exprimés	292
Majorité absolue	147
Pour l'adoption	77
contre	215

(L'amendement n° 130 rectifié n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'action et des comptes publics.

Mme Amélie de Montchalin, ministre de l'action et des comptes publics. Vous êtes en train de voter des dispositions très importantes. *(Rires et applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR, ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.)*

Il s'agit en effet du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2026. *(Mêmes mouvements sur plusieurs bancs du groupe RN et sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Vous avez rejeté l'amendement n° 130 rectifié, similaire à l'amendement n° 127, à venir. Mais ce dernier, contrairement au précédent, s'applique aussi aux années 2027 et 2028, et pas uniquement à 2026. Or nous ne sommes pas dans le cadre d'un projet de loi de programmation.

Plusieurs députés du groupe RN. Vous ne serez plus là en 2028 !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous avez raison, je ne serai probablement plus là en 2028. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

Mais ma mission est autre : c'est de construire avec vous un budget pour le 1^{er} janvier 2026. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.)*

Nous pouvons tous convenir qu'il y aura bien un PLFSS pour 2027. Vous serez là pour en débattre – l'Assemblée est censée durer plus longtemps que les ministres – et vous pourrez donc décider ce que vous ferez pour 2027.

Je le répète, nous ne sommes pas dans le cadre d'un projet de loi de programmation. Les engagements pour 2027 peuvent être écrits, puis retirés. En conséquence, même si l'amendement n° 127 parle du futur, nous devrions nous concentrer sur ce qu'il propose concrètement pour 2026.

Mme Danielle Simonnet. Il parle aussi de 2026, cet amendement !

M. Aurélien Le Coq. Nous sommes en train de voter ! Pourquoi la ministre prend-elle la parole ?

M. le président. Je précise que la ministre a le droit de prendre la parole, même pendant les votes d'amendements en discussion commune, sauf s'il s'agit d'amendements identiques. En effet, l'adoption du premier amendement pourrait entraîner le rejet de tous les suivants.

La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Philippe Tanguy. Je m'appuie sur l'article 20, alinéa 3, de la Constitution qui dispose que le gouvernement est responsable devant le Parlement, et non l'inverse ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Madame la ministre, vous avez prolongé une séance, vous avez interrompu cette séance, et vous interrompez encore un vote... *(Le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. Ce n'est pas un rappel au règlement, monsieur Tanguy. *(Vives protestations sur les bancs du groupe RN.)*

Quelques députés du groupe RN. Si !

M. Hervé de Lépinau. C'est une honte !

M. le président. Qui a dit cela ?

Quelques députés du groupe RN. Nous !

M. le président. La seule personne qui interromp la séance, c'est le président ou, en l'espèce, la présidente de séance, qui a décidé de la lever en fin d'après-midi, tout à l'heure. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes DR et Dem.)*

À moins que vous ne remettiez en cause la présidence de séance, nous pouvons continuer.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s 127, 131 et 1817.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	326
Nombre de suffrages exprimés	308
Majorité absolue	155
Pour l'adoption	168
contre	140

(Les amendements identiques n°s 127, 131 et 1817 sont adoptés ; en conséquence, l'amendement n° 126 tombe.) (Applaudissements sur les bancs du groupe SOC, dont certains députés se lèvent pour applaudir. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Simion, pour soutenir l'amendement n° 133.

M. Arnaud Simion. Conformément à notre engagement de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens, il vise à baisser de manière ciblée la contribution sociale généralisée (CSG) sur les revenus du travail compris entre 1 et 1,4 smic. Il permettrait d'améliorer concrètement le pouvoir d'achat des classes populaires et des classes moyennes.

Prenons deux exemples : pour une mère seule, qui gagne un smic net par mois et élève un enfant, cela représenterait un gain de pouvoir d'achat de 900 euros par an ; pour un couple avec deux enfants, dont les revenus s'élèvent à 1 920 euros nets par mois, le gain annuel serait de 1 500 euros.

Cet amendement prévoit, en guise de compensation, de relever la CSG sur les plus hauts revenus, de manière progressive. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. le président. Sur les amendements n°s 133, 132 et 157, je suis saisi par le groupe Droite républicaine d'une demande de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales, pour donner l'avis de la commission.

M. Thibault Bazin, rapporteur général de la commission des affaires sociales. C'est vrai qu'on ne sait plus trop où on en est, mais une chose est sûre : nous avons voté un amendement à 2,8 milliards d'euros. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur quelques bancs du groupe SOC.*)

Vous pouvez applaudir, mais il est important que chacun ait bien conscience de ce que nous avons fait.

Votre amendement propose d'instaurer un barème progressif de la CSG sur les revenus d'activité. Son coût, que vous avez vous-mêmes évalué, s'élève à 6 milliards d'euros.

Or la CSG sur les revenus d'activité n'a pas été conçue comme une imposition progressive. Le principe de cette contribution est en réalité le même que celui des cotisations salariales, qui sont proportionnelles aux revenus. La CSG s'est d'ailleurs, en partie, substituée à ces cotisations.

L'idée sous-jacente est simple : tout le monde bénéficie de la protection sociale, donc tout le monde doit contribuer à son financement dès le premier euro de revenu versé.

On peut bien sûr contester cette logique mais elle est conforme au principe des assurances sociales. Cela n'interdit pas de prévoir des outils pour alléger la pression fiscale sur les contribuables modestes ou des mécanismes de redistribution entre les ménages.

Votre proposition augmenterait le taux marginal de prélèvement sur les salaires – toute augmentation de revenu serait absorbée par une hausse du taux de CSG à chaque franchissement de seuil dans le barème. Or c'est ainsi que se forment les trappes à bas revenus. C'est ce que la réforme des allègements généraux de cotisations patronales de sécurité sociale, prévue par loi de financement de la sécurité sociale de l'année dernière, cherchait à combattre en lissant les taux d'exonération selon les niveaux de salaire.

Avis défavorable à cet amendement qui a été rejeté par la commission.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur le député, je crois que vous êtes attaché à ce que nous puissions construire un PLFSS qui résorbe le déficit et propose des mesures d'économie acceptables pour les Français. Certaines que nous avons proposées ne le sont pas, d'autres, je l'espère, le seront.

Vu l'état des finances publiques, il est difficile pour le gouvernement de soutenir un amendement qui retirerait 6 milliards d'euros de ressources à la sécurité sociale.

En outre, la CSG a l'immense mérite d'être encore un impôt sans niches ni dérogations multiples. Il est donc difficile d'envisager de la modifier en profondeur, au risque de reproduire les mêmes complexités.

Vous recherchez une courbe progressive pour l'ensemble des impôts, visant à rapprocher la CSG de l'impôt sur le revenu. C'est un projet politique tout à fait respectable, qui pourrait être défendu dans le cadre d'une élection présidentielle. C'est d'ailleurs un projet que d'autres groupes parle-

mentaires défendent sur ces bancs – y compris des libéraux qui considèrent qu'il faudrait rendre le système fiscal plus progressif et plus lisible.

Enfin, dans les délais impartis, je ne suis pas en mesure de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG, ni de gérer toutes les implications qu'une telle réforme induirait.

Pour ces trois raisons – budgétaire, politique et opérationnelle –, je suis défavorable à votre amendement, ainsi qu'à tous ceux qui s'en approchent.

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Je m'étais préparé à ce que Wauquiez dise une bêtise. (*Protestations sur les bancs du groupe DR.*)

M. Ian Boucard. C'est M. Wauquiez !

M. le président. On dit « monsieur » par correction, monsieur Boyard.

M. Philippe Gosselin. C'est une attaque personnelle ! Nous sommes tous des élus de la République !

M. Louis Boyard. Je voudrais profiter de cet amendement qui me rappelle un programme sur lequel vous vous êtes engagés en 2024, pour répondre au rapporteur que la CSG est un impôt injuste.

M. Sylvain Berrios. Et vous venez de voter un amendement pour l'augmenter, bravo !

M. Louis Boyard. Observez son évolution dans la part des recettes de la sécurité sociale : depuis 2003, la part des cotisations patronales dans le financement de la sécurité sociale a baissé de 8 points, tandis que la part de la CSG a augmenté de 8 points.

M. Fabien Di Filippo. Et ça sera encore plus grâce à vous !

M. Louis Boyard. Cela signifie qu'une grande partie des exonérations de cotisations patronales ont été financées soit par la TVA, soit par la CSG. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

C'est pourquoi, monsieur le rapporteur, je ne peux pas être d'accord avec vous lorsque vous affirmez que la CSG n'a pas été conçue pour être progressive. À l'Assemblée nationale, nous sommes là pour rendre les impôts plus justes. Comme l'impôt sur le revenu, la CSG doit être répartie en quatorze tranches, selon les niveaux de revenus, afin de garantir une véritable justice fiscale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Pour rappel, je donne deux coups sur le micro pour vous signaler que vous en êtes à cinquante secondes ; vous savez ainsi qu'il vous en reste dix pour terminer votre intervention.

La parole est à M. Laurent Wauquiez.

M. Laurent Wauquiez. C'est « monsieur Wauquiez », monsieur Boyard ! La différence n'exclut pas la politesse. Si je vous ai laissé parler en premier, c'est parce que je savais que vous pondriez une énormité, signant une fois de plus votre incohérence. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*) Prenons la mesure de ce que nous venons de voter : nous avons décidé de prélever 2,6 milliards d'euros...

Mme Sandrine Runel. Non, 2,8 milliards !

M. Laurent Wauquiez. ...sur la petite épargne des Français. (*Protestations sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Ayda Hadizadeh. Mensonges !

M. Laurent Wauquiez. C'est une opération très avantageuse car elle permet d'arracher les masques dont se pare le discours de la gauche.

Mme Sophie Taillé-Polian. Il faut faire contribuer les ultra-riches !

M. Laurent Wauquiez. Vous prétendez taxer les hauts patrimoines ; vous taxez l'assurance vie, le plan d'épargne logement (PEL), le plan d'épargne salariale et le plan d'épargne en actions (PEA). Vous prétendez taxer les riches ; vous taxez la France qui travaille et qui a travaillé toute sa vie. Honte à vous ! Au moins voit-on clair dans votre discours : quand vous augmentez les impôts, c'est toujours les classes moyennes qui paient ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 133. (*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	346
Nombre de suffrages exprimés	342
Majorité absolue	172
Pour l'adoption	68
contre	274

(*L'amendement n° 133 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Guedj, pour soutenir l'amendement n° 132.

M. Jérôme Guedj. Je le retire. (*L'amendement n° 132 est retiré.*)

M. le président. L'amendement n° 157 de M. Jérôme Guedj est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Le groupe RN votera, bien sûr, contre cette nouvelle spoliation des classes populaires et moyennes. Mais je ne comprends pas pourquoi nos collègues du groupe DR interpellent les Insoumis : leur programme est connu et transparent ; ceux qui ont voté pour eux savaient très bien qu'ils allaient se faire taxer – ou bien pensaient-ils que c'était leur voisin qui allait l'être, avant de comprendre que c'étaient eux. Chacun sa responsabilité ; la vraie question est de savoir pourquoi les macronistes, eux, ont voté la hausse de la CSG, contre tous leurs engagements depuis sept ans, renouvelés il y a un an encore ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) Comment ont-ils pu le faire ? Et comment vous, collègues DR, pouvez-vous continuer à

soutenir ce gouvernement ? Voilà deux questions qui exigent des réponses précises. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Oui, nous prenons la mesure de ce que nous avons fait : nous avons réussi à construire un compromis (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Exclamations sur les bancs du groupe RN*) qui a rassemblé des parlementaires venus de bancs différents pour financer la sécurité sociale. Je remercie la ministre et les députés du socle commun et de gauche qui ont décidé de dégager cette ressource. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. Hervé de Lépinay. On voit que vous voulez survivre !

M. Jérôme Guedj. Monsieur Wauquiez, tout comme vous aviez oublié que la première surtaxe de l'impôt sur les sociétés avait été créée par un gouvernement auquel vous aviez appartenu – mon collègue Philippe Brun vous l'a rappelé –, vous oubliez ce soir que c'est un autre gouvernement de votre famille politique qui avait mis en place, en 2004, un taux de CSG sur le patrimoine supérieur de 1 point à celui sur les revenus d'activité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Laurent Wauquiez. On peut apprendre de ses erreurs !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vendredi dernier, au terme de débats difficiles et animés sur la fiscalité des hauts patrimoines, le premier ministre a rappelé, ici même, que nous avions une boussole : soutenir les entreprises, l'investissement, la prise de risque et ceux qui créent des emplois ; et qu'à ce titre nous ne voulions pas – et nous avons été soutenus par la majorité d'entre vous – toucher aux biens professionnels, c'est-à-dire au stock de patrimoine. Si nous devons, dans ce moment difficile pour notre pays, chercher des ressources, il fallait opter pour la taxation des flux, c'est-à-dire des revenus.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Le lait, pas la vache !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le gouvernement a proposé un plan d'économies pour la sécurité sociale, pour l'État, pour l'ensemble des acteurs publics, mais nous l'avons tous constaté dans les dernières heures : ce plan ne recueille pas une majorité. Si le gouvernement a donné un avis favorable de méthode à l'amendement qui vient d'être adopté, c'est parce que dans le cadre de la navette, lors de la deuxième lecture, quand nous ferons les comptes, entre les plus et les moins, il faudra absolument nous assurer que le déficit de la sécurité sociale ne dépasse pas les 20 milliards d'euros – il est de 23 milliards cette année.

M. Erwan Balanant. Exactement, il faut sauver la sécu !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Nous ne pouvons pas demander à l'Urssaf Caisse nationale de financer plus de 85 milliards de dette l'année prochaine. En tant que ministre des comptes publics, je dois m'assurer non seulement que les mesures sont acceptables, mais surtout que la dette reste soutenable – je rappelle que, chaque jour, nous devons emprunter des fonds. La mesure qui a été votée a un coût – un coût politique et un coût pour notre économie – mais nous considérons, comme le premier ministre l'a dit, que ce coût est bien inférieur à ce qui se serait passé si nous avions touché au stock, c'est-à-dire aux biens professionnels, à l'outil productif.

Beaucoup d'entre vous ont évoqué le fait que la mesure pouvait toucher une série de produits d'épargne des classes moyennes et populaires; la navette peut permettre d'y remédier. Ce soir, en première lecture, ce n'est pas une hausse de fiscalité qui a été votée; c'est la possibilité d'en débattre jusqu'à la fin du parcours budgétaire. (*M. Aurélien Le Coq s'esclaffe.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. J'essaie et j'essaierai jusqu'au bout d'argumenter sur le fond.

M. Ian Boucard. Excellent rapporteur général!

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Monsieur Guedj, vous dites souvent des choses justes mais, en l'occurrence, vous avez été mal conseillé par M. Brun : entre 2007 et 2012, la CSG sur les revenus du capital était à 8,2 %, c'est-à-dire en deçà de son niveau actuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 157.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	351
Nombre de suffrages exprimés	349
Majorité absolue	175
Pour l'adoption	131
contre	218

(*L'amendement n° 157 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Sylvie Bonnet, pour soutenir l'amendement n° 11 rectifié.

Mme Sylvie Bonnet. Le foncier non bâti est une ressource précieuse pour le maintien de la biodiversité mais également pour la captation de carbone. Pourtant il fait l'objet d'une taxation très défavorable qui entraîne un rendement très faible, voire négatif dans certains cas. Pour un grand nombre de retraités agricoles modestes, ces terres représentent un complément de revenu indispensable. Le présent amendement propose par conséquent d'alléger la fiscalité des revenus fonciers afin d'encourager le portage par des personnes physiques et la location des terres à des jeunes agriculteurs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. L'amendement n'a pas été soumis au vote en commission puisqu'il avait été retiré. Vous voulez établir une sorte de barème progressif de la CSG uniquement pour un type très particulier de revenus du patrimoine et pour une catégorie très précise de contribuables – contribuables que je soutiens au demeurant puisqu'il s'agit des agriculteurs à la retraite qui souhaitent louer leurs terres à de jeunes chefs d'exploitation. Cependant la CSG n'a pas été conçue pour moduler aussi finement le taux de prélèvement applicable aux différentes assiettes et catégories de contribuables. Mieux vaudrait recourir à une exemption d'assiette plutôt qu'à un taux réduit. Je vous invite donc à retirer votre amendement ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Sylvain Berrios.

M. Sylvain Berrios. Monsieur Guedj, ce dont nous débattons ce soir, et qui est au cœur des amendements qui viennent d'être votés, ce n'est pas le financement de la sécurité sociale mais celui de la suspension de la réforme des retraites que vous demandez. Voilà ce que nous avons voté!

M. Jérôme Guedj. Non!

M. Sylvain Berrios. Vous avez choisi de faire financer votre projet par une hausse d'impôt pour 15 millions de Français, dont les jeunes – qui utilisent beaucoup le PEL. Dans quelques instants, vous demanderez en plus de taxer les successions. Voilà la réalité! (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR et DR.*)

M. le président. La parole est à M. Olivier Faure.

M. Olivier Faure. Nous en sommes à un moment très important du débat et je comprends que les avis, sur ces bancs, soient partagés. Cependant il faudrait que le bal des hypocrites s'interrompe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*) Collègues du groupe RN, pourquoi vous sentez-vous visés? Je n'ai pas encore parlé!

M. Christophe Bentz. Parlez, monsieur le premier ministre!

M. Olivier Faure. Nous examinons la partie recettes du PLFSS; ces recettes doivent compenser les dépenses que nous examinerons ensuite. Comment comptez-vous compenser le dégel des pensions de retraite et des prestations sociales? Comment ferez-vous pour maintenir le régime à l'équilibre? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. Hervé de Lépinau. Grâce à la préférence nationale!

M. Olivier Faure. Quant à vous, monsieur Wauquiez, arrêtons de rire: si vous voulez imposer les plus riches, faites-le, plutôt que de le proclamer!

M. le président. Merci, monsieur Faure.

M. Olivier Faure. Faites en sorte que nous puissions prélever sur ceux qui le méritent, ceux qui ont tellement d'argent... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur. – Les députés du groupe SOC applaudissent ce dernier.*)

(*L'amendement n° 11 rectifié n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Rossi, pour soutenir l'amendement n° 159.

Mme Valérie Rossi. Cet amendement, qui vise à rendre plus douce l'augmentation de la CSG sur les retraites, est un cri de bon sens et de justice sociale. Aujourd'hui, il suffit de quelques euros de plus sur une pension pour qu'un retraité voie sa CSG grimper brutalement – sans logique, sans justice. Quelques euros de plus et c'est 3,8 % de CSG en plus: un petit coup de pouce de l'État repris aussitôt par l'État. C'est une absurdité, une violence administrative qui frappe les plus fragiles, ceux qui ont travaillé toute leur vie pour des pensions à 1 100 ou 1 200 euros.

Nous proposons un mécanisme simple et juste: ne pas changer de taux avant deux années consécutives au-dessus du seuil. Ce n'est pas un cadeau mais une protection contre l'injustice des effets de seuil, une garantie de stabilité pour

nos aînés. Ce lissage existe déjà pour les taux supérieurs, alors pourquoi ne pas l'instaurer pour les plus modestes, ceux qui peinent à s'en sortir, ceux qui comptent leurs petits sous en fin de mois ? Cet amendement est un acte de dignité. Le voter, c'est choisir la justice contre l'arbitraire, la cohérence contre l'absurdité, la dignité contre l'indifférence ; c'est dire à nos retraités :...

M. le président. Merci, madame la députée !

Mme Valérie Rossi. ...non, la République ne vous punira pas pour avoir... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'oratrice. – Les députés du groupe SOC applaudissent cette dernière.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Cet amendement a été rejeté par la commission. Madame Rossi, je comprends et je partage votre intention de protéger les retraités et les personnes au chômage les plus modestes. Cependant, le mécanisme de lissage a été introduit pour éviter que des personnes jusqu'alors exonérées de CSG soient assujetties aux deux taux les plus élevés du barème. Mais le principe du barème implique que des contribuables puissent passer d'un taux à un autre et le taux de 3,8 % reste bien inférieur au taux intermédiaire de 6,6 % et au taux normal de 8,3 %.

Je rappelle à titre de comparaison, mais c'est aussi une question d'équité et de justice, que le taux appliqué aux salariés aux revenus modestes et aux travailleurs indépendants est de 9,2 %, dès le premier euro de rémunération.

Le point d'équilibre ne serait pas atteint si l'on adoptait votre amendement parce qu'il entraînerait des pertes de recettes, difficiles d'ailleurs à évaluer. Pour toutes ces raisons, je vous invite à le retirer.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Matthias Renault.

M. Matthias Renault. Nous soutiendrons cet amendement parce qu'il permet de donner un tout petit coup de pouce aux retraités. Il ne faudrait cependant pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt. Nous avons voté, tout à l'heure, une augmentation d'impôt de 2,6 milliards d'euros sur 15 millions de Français. Il faut que les Français le sachent : tous ceux qui ont un PEL, un PEA, une assurance-vie, un plan d'épargne salarial, viennent de prendre 1,4 point de CSG en plus. *(Applaudissements continus sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

C'est le prix de l'accord entre les socialistes et les macronistes. *(Mêmes mouvements.)* Les macronistes, vous nous avez fait tout un cinéma pour que soit rejeté notre impôt sur la fortune improductive, qui concerne 0,5 % des Français pour 500 millions d'euros supplémentaires, et vous avalisez à présent, avec les socialistes, 2,6 milliards d'euros d'augmentation d'impôt sur 15 millions de Français ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. Hervé de Lépinau. Quelle honte !

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 158 par les groupes Rassemblement national et Droite républicaine ; sur l'amendement n° 233 par les groupes Écologiste et social et Rassem-

blement national ; sur les amendements n° 827 et 828 par les groupes La France insoumise-Nouveau Front populaire et Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Damien Maudet.

M. Damien Maudet. Je suis bien embêté pour dire ce que l'on va voter car je ne sais pas si nous votons des mesures dans le budget ou si nous votons la possibilité de voter, un jour, des mesures dans le budget. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Mme la ministre chargée des comptes publics nous a expliqué que nous n'avions pas voté de hausse de la fiscalité sur le capital, mais le droit de débattre de la hausse de la fiscalité sur le capital. C'est dingue ! Hier, vous nous expliquiez que nous étions des parlementaires mais aujourd'hui, vous nous dites que les mesures que nous votons ne sont pas forcément appliquées !

Madame la ministre, à quoi servons-nous ? À quoi servez-vous, ici ? Serions-nous là uniquement pour le bon plaisir de la procédure parlementaire et non pour changer la vie des Français ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

(L'amendement n° 159 est adopté.)

M. Philippe Vigier et M. Erwan Balanant. Vous avez voté avec le PS !

Mme Caroline Colombier. Et tout à l'heure, vous avez fait quoi, vous ?

M. le président. La parole est à M. Jérôme Guedj, pour soutenir l'amendement n° 158.

M. Jérôme Guedj. Nous le répétons depuis le début de l'examen de la partie recettes, notre objectif est de dégager des ressources qui permettraient d'épargner les classes moyennes et populaires de certaines des dispositions prévues dans la troisième partie, en particulier le gel des prestations sociales, le doublement des franchises médicales ou les cotisations sociales sur les apprentis.

Puisque les ministres nous y ont invités, nous proposons des recettes. Le propre d'une recette est de s'inscrire dans une logique de justice sociale et fiscale. Si, par principe, vous êtes opposé à tout impôt, aucune redistribution n'est possible.

L'impôt que nous vous proposons pour financer la branche autonomie...

M. Fabien Di Filippo. Le matraquage n'est pas fini.

M. Jérôme Guedj. ...s'appuie sur des propositions faites depuis plusieurs années : mettre à contribution les successions les plus importantes, celles supérieures à 900 000 euros, ce qui représente moins de 10 % des successions en France, à travers un taux progressif partant de 1 %.

Ainsi, la mobilisation du patrimoine accumulé permettrait de financer l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie, à domicile ou en établissement. Cette contribution présente l'avantage de diversifier les recettes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.)*

M. Philippe Brun. Bravo !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. On a du mal à suivre toutes ces idées de taxes et de cotisations. La commission a rejeté l'amendement n° 158. Vous voulez créer une contribution supplémentaire sur les successions et donations pour l'affecter à la branche autonomie.

Je rappelle que l'imposition des successions et des donations, en France, a la particularité de porter sur une assiette qui a déjà été taxée une première fois, lorsque les revenus qui ont constitué ce patrimoine ont été versés (« Ah ! » sur les bancs du groupe SOC.)...

Mme Sandrine Runel. Ça va, c'était en francs à l'époque.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ...puis une deuxième fois au titre de la fiscalité sur le patrimoine.

M. Olivier Faure. Vous exonérez tellement les riches !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. La France est déjà en tête de la liste des membres de l'OCDE et de l'Union européenne pour la taxation des successions et des donations.

M. Philippe Gosselin. Comme sur le reste.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Elle est plus généralement en tête du classement au sein de l'Union européenne pour ce qui concerne la fiscalité du patrimoine. Vous voulez encore l'alourdir, alors que l'on mesure, sur le terrain, combien elle est mal acceptée par nos concitoyens. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous souhaitez créer une contribution progressive de 1 à 2,5 % sur les transmissions à titre gratuit dès 900 000 euros d'actifs nets taxables, mais je ne sais pas ce qu'est l'actif net taxable.

M. Aurélien Le Coq. Et là, on vote pour décider ou pour débattre ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Si l'amendement est voté ce soir, je ne sais pas ce qu'il représente. Vous vous êtes déjà essayés, dans cet hémicycle, à des votes hasardeux, pour vous rendre compte après coup que vous n'aviez pas saisi toutes les conséquences de votre décision.

À ce titre, l'actif net taxable est conceptuellement intéressant, mais opérationnellement vide, dans le code des impôts.

D'autre part, nous avons déjà longuement discuté de la fiscalité sur la transmission de patrimoine dans le cadre du projet de loi de finances. Il a été en particulier voté la baisse des taux pour les familles recomposées, décision qui me semble répondre à une demande générale des Français de baisser le taux de 60 % qui s'applique aujourd'hui aux successions en ligne indirecte. Il ne faudrait donc pas que l'adoption de votre amendement conduise à relever encore davantage ce taux marginal. Si vous mainteniez l'amendement, il faudrait au moins faire en sorte qu'il ne s'applique pas aux successions en ligne indirecte.

M. Aurélien Le Coq. C'est pour avoir la possibilité d'en débattre dans la navette !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Enfin, sans revenir sur le fond de l'amendement, je considère qu'ajouter une nouvelle taxe sociale sur un stock contreviendrait au principe que j'ai fixé précédemment, aussi y suis-je défavorable.

M. Olivier Faure. Il fallait le voter ! Vous l'avez refusé !

M. le président. La parole est à M. Alexandre Portier.

M. Alexandre Portier. Monsieur Faure, j'ai cru m'étrangler quand vous avez parlé du bal des hypocrites, et je ne suis pas le seul ici. Vous nous avez expliqué, il y a quelques jours, que vous étiez là pour taxer le grand capital et les ultrariches, et maintenant on vous voit faire les poches des petits épargnants et de la France qui travaille. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.*)

Mais le pire, ce n'est pas le bal des hypocrites, monsieur Guedj, c'est celui des menteurs. La droite n'augmente pas la CSG, parce qu'elle sait faire.

Madame la ministre, les Français ont subi des hausses d'impôt qui disaient leur nom, puis des hausses d'impôt déguisées, et maintenant vous en êtes à voter des impôts et des taxes par anticipation. Quand s'arrêtera la folie fiscale ? Les Français sont excédés. Cet hémicycle, comme la France entière, est en overdose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Je voudrais répondre au député du Rassemblement national qui s'offusquait de ce que l'on ait trouvé 2,7 milliards d'euros de recettes en augmentant la contribution des revenus du capital.

M. Jean-Philippe Tanguy. Rends l'argent !

M. Hendrik Davi. Je vais vous dire exactement à combien s'élèverait cette taxe puisque, manifestement, vous ne savez pas calculer. Une personne qui a atteint le plafond d'un plan d'épargne logement dispose de 61 200 euros. Vous avez raison, ceux qui ont une telle somme sur leur PEL seront touchés par ce qu'on a voté puisque cela leur coûtera 15 euros par an ! C'est peut-être beaucoup pour vous, mais je ne pense pas que ce soit le cas pour celui qui a 61 200 euros en réserve !

Mais surtout, là où vous êtes particulièrement hypocrites, collègues du RN, c'est quand vous êtes bien d'accord pour être pris en charge par les urgences (*Stéphanie Galzy mime quelqu'un qui rame*) mais pas pour payer. Or il faudra bien finir par en trouver, des recettes ! C'est le sens du présent amendement : au-dessus de 900 000 euros, les bénéficiaires d'une succession ou d'une donation peuvent bien payer des droits de succession un peu plus élevés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 158.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	351
Nombre de suffrages exprimés	350
Majorité absolue	176
Pour l'adoption	131
contre	219

(*L'amendement n° 158 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau, pour soutenir l'amendement n° 233.

Mme Sandrine Rousseau. Il tend à créer une contribution à l'assurance vieillesse sur les successions et les donations, dès le premier euro de la base nette taxable, c'est-à-dire au-delà de 100 000 euros.

Quand vous recevez un héritage de 100 000 euros, vous faites déjà partie des 13 % les mieux dotés en matière d'héritage en France puisque 87 % des héritages n'atteignent pas cette somme. La taxation débute donc à ce seuil, par un taux de 1 %. C'est une mesure de responsabilité budgétaire mais aussi de justice. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Ce que vous dites est vrai et faux. En effet, il existe un abattement jusqu'à 100 000 euros, mais il ne faut pas faire croire à la représentation nationale qu'il n'y a rien au-delà.

Mme Sandrine Rousseau. Je n'ai pas dit ça.

M. Olivier Faure et Mme Dominique Voynet. Elle n'a pas dit ça.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. D'ailleurs, le taux des droits de succession est déjà progressif. Fixé à un certain montant jusqu'à 8 000 euros, il augmente ensuite peu à peu, si bien que, plus les successions sont importantes, plus le taux d'imposition est élevé.

Vous proposez de créer une contribution dont le taux serait fixé à 1 %, dès le premier euro, sur l'actif net taxable. Mais cette contribution viendrait s'ajouter à l'impôt déjà prévu ! C'est une contribution qui ne pèserait pas sur les seules personnes extrêmement riches mais sur l'ensemble des redevables des droits de mutation à titre gratuit. Même ceux qui n'auront pu se payer qu'une maison, avec le fruit de leur travail, dépasseront très vite le seuil que vous avez défini, sans pour autant être fortunés. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jean-René Cazeneuve.

M. Jean-René Cazeneuve. Je voudrais m'adresser à notre collègue Guedj sur la série d'amendements.

M. Christophe Bentz. C'est l'amendement de Mme Rousseau !

Un député RN. Il fallait lui répondre il y a trente minutes !

M. Jean-René Cazeneuve. La plupart du temps, je vous crois sincères quand vous dites que vous cherchez un compromis. Puis, régulièrement, je suis obligé de me dire que vous ne l'êtes pas, que vous voulez toujours plus.

Pour ceux qui auraient raté la saison 1, rappelons que vous avez voté, dans le cadre du projet de loi de finances, des dizaines de milliards d'impôts supplémentaires. Nous sommes en train de vivre la saison 2, avec une accumulation d'autres milliards d'impôts supplémentaires. Certaines de vos propositions ne passent pas, heureusement, mais d'autres oui. Vous justifiez vos amendements par la prétendue nécessité de ne pas freiner la dépense publique. Mais elle a augmenté de 350 milliards en cinq ans !

M. Thomas Ménagé. À cause de qui ?

M. Stéphane Peu. À votre place, je me ferais tout petit : vous avez augmenté la dette de 1 000 milliards !

M. Laurent Croizier. Avec vous, ça aurait été 10 000 milliards !

M. Jean-René Cazeneuve. Quand allons-nous nous arrêter et sérieusement envisager de freiner la dépense publique ?

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Monsieur Cazeneuve, les dépenses de santé représentaient 11,4 % du PIB en 2014 et ça n'a pas changé en 2024 ! Vous mentez quand vous prétendez le contraire !

Ensuite, je suis en désaccord avec la ministre. Nous voulons à la fois taxer les hauts revenus et le patrimoine – le flux et le stock.

M. Philippe Gosselin. Vous n'aimez pas les riches !

M. Hendrik Davi. Pourquoi ? Parce que les inégalités sont immenses en France ! On y compte 52 milliardaires, mais surtout 2,9 millions de millionnaires, à qui l'on doit d'occuper le premier rang européen et le troisième mondial pour le nombre de millionnaires. C'est difficile à admettre pour la patrie du socialisme, n'est-ce pas ? Ceux des bancs d'en face pensent que la France est socialiste, elle est surtout la championne des millionnaires !

L'amendement tend à créer une contribution exceptionnelle sur les successions et donations des plus hauts patrimoines. C'est une mesure d'autant plus légitime qu'elle rapportera 3 milliards d'euros. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 233.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	351
Nombre de suffrages exprimés	350
Majorité absolue	176
Pour l'adoption	121
contre	229

(*L'amendement n° 233 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Damien Maudet, pour soutenir l'amendement n° 827.

M. Damien Maudet. « Avec le déficit qu'on a, on n'arrive plus à s'en sortir. La vérité, c'est qu'on n'a plus assez de personnel pour faire le travail. » En Haute-Vienne, 80 % des Ehpad sont en déficit. Dans le pays, ce taux monte à 85 %, mais aucun financement de long terme ne permettra à ces structures de s'en sortir.

Dans le même temps, une grande partie des héritages les plus importants sont peu voire pas taxés. Notre amendement tend simplement à soumettre les héritages de plus de 120 000 euros, soit les 10 % d'héritages les plus importants, à une cotisation de 0,1 % pour financer l'autonomie et les Ehpad.

C'est une mesure de bon sens. Elle pèsera à la marge sur le budget de ceux qu'elle concerne, mais soulagera un peu les Ehpad.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. C'est « Cinquante nuances de taxes » ! Vous parlez des millionnaires mais, pardon de vous le faire remarquer, votre amendement ne touchera pas seulement les millionnaires !

L'exposé sommaire de votre amendement, en cohérence du reste avec les positions que vous avez défendues pendant l'examen du projet de loi de finances pour 2026, est très clair : la mesure que vous défendez ne concerne pas les millionnaires,...

Un député du groupe RN. Mais des milliers d'épargnants !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. ...puisque vous proposez une taxe dont l'abattement est plafonné à 120 000 euros.

Aujourd'hui, le plafond de l'abattement de l'impôt sur les successions est de 100 000 euros, mais posséder une maison dont la valeur dépasse 100 000 euros n'est pas si rare. Or vous voulez créer une contribution supplémentaire sur les transmissions de plus de 120 000 euros, dont la part taxable, au titre de l'impôt sur les successions, n'est déjà plus nulle – dès que la valeur d'une maison dépasse 115 933 euros, sa transmission est imposée à hauteur de 20 %.

Plutôt que de faire disparaître le patrimoine des Français sous le poids des taxes, il faut améliorer le taux d'emploi. C'est cela qui soutiendra durablement et structurellement la sécurité sociale.

Puisque vous évoquiez la réforme des retraites, je vous renvoie aux études du Conseil d'orientation des retraites : l'amélioration du taux d'emploi permet d'augmenter durablement les recettes de la sécurité sociale ! De surcroît, le travail ouvre des droits à la retraite et relève le niveau des pensions.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Le code général des impôts permet à chaque parent de donner ou de transmettre à son décès jusqu'à 100 000 euros par enfant, sans droit de donation ni de succession. Cet abattement s'applique une fois tous les quinze ans pour les donations et lors de la clôture de l'inventaire en cas de succession.

Instaurer une contribution sur les successions et les donations de plus de 120 000 euros, c'est frôler le seuil d'un abattement qui, au-delà du symbole, revêt une importance cruciale pour les parents.

Vous considérez les successions de 120 000 euros comme des héritages colossaux mais je vous rappelle que 87 % des successions ne sont pas taxées, car l'abattement s'applique à la totalité de leur montant.

La question de l'héritage soulève des débats intéressants et des positions antagonistes selon qu'on le considère du point de vue de ceux qui donnent ou de ceux qui reçoivent. On ne saurait réformer le principe de cet abattement sans y avoir au préalable préparé les esprits. L'heure n'est pas encore venue de s'y pencher, en tout cas pas dans le cadre de l'examen de ce PLFSS. En outre, je me demande bien d'où vient ce seuil de 120 000 euros qui ne correspond à rien, en tout cas pas au plafond d'abattement des successions ni à celui des assurances-vie.

Le sujet mérite mieux qu'un amendement partiel, aussi y serai-je défavorable.

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Il faut voir de quoi on parle. En France, 42 % des ménages ne sont pas propriétaires et 87 % des héritages de ceux qui le sont ne dépassent pas 100 000 euros.

Pour financer la branche autonomie, l'amendement tend à créer une contribution d'un taux de 0,1 % sur l'actif net taxable pour toute succession et donation de plus de 120 000 euros. Je peux entendre vos arguments mais entendez les nôtres à votre tour, vous cesserez peut-être de vous opposer systématiquement à toutes les augmentations de cotisations que La France insoumise propose !

Sept Ehpad sur dix sont en déficit et la population vieillit : nous aurons donc besoin de nouvelles recettes pour la sécurité sociale ! Nous vous en proposons une, vous n'êtes pas d'accord. Soit.

Mais quand on propose des recettes sur le capital, c'est encore non. Sur les hauts salaires, c'est la même chose. Sur les hauts revenus, pareil. Vous ne pouvez pas systématiquement refuser les solutions que nous vous proposons pour régler un problème structurel ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

Monsieur le rapporteur... (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. La parole est à M. Fabien Di Filippo.

M. Fabien Di Filippo. Olivier Faure nous invitait à l'instant à arrêter l'hypocrisie. C'est vrai, la gauche doit cesser de se montrer hypocrite en faisant mine de cibler un certain public par ses mesures, et le gouvernement doit en faire de même, lui qui peine à masquer l'accord qu'il vient de conclure par un habile maquillage politique du matraquage fiscal auquel il se prête.

Nous avons voté la hausse temporaire de 0,4 point de la CSG sur les revenus du capital mais il faut garder à l'esprit le souvenir douloureux de la hausse de 2018 ! L'amendement adopté tend à augmenter les recettes de la sécurité sociale de 2,8 milliards d'euros, soit 40 euros par Français et même quatre fois plus si l'on considère les assujettis.

Bas les masques ! La mesure créée par l'amendement ne concerne pas seulement le stock du capital ou les grands propriétaires : il touche aussi le travail et les revenus.

Je ne vous poserai que trois questions : cette mesure s'appliquera-t-elle aux revenus de l'épargne salariale et du placement de l'intéressement ? Si oui, elle frapperait tous les travailleurs et surtout les plus modestes, qui épargnent le fruit de leur contribution aux revenus de leur entreprise pour construire leur vie.

Cette mesure s'appliquera-t-elle aux revenus fonciers, ce qui porterait atteinte aux petits investisseurs et à la politique du logement ?

Enfin, cette mesure s'appliquera-t-elle aux revenus de l'assurance-vie ? La détention de notre dette nationale et notre souveraineté financière seraient alors en jeu. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

M. Laurent Wauquiez. Très bien !

M. Patrick Hetzel. Voilà des questions qui attendent des réponses !

M. Emeric Salmon. C'est la taxe Zucman *hard*.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 827.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	336
Nombre de suffrages exprimés	330
Majorité absolue	166
Pour l'adoption	99
contre	231

(L'amendement n° 827 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Ségolène Amiot, pour soutenir l'amendement n° 828.

Mme Ségolène Amiot. Si j'en crois vos propos, nous allons tous tomber d'accord ! Le financement de notre système de retraite nécessite des contributions exceptionnelles et nous vous proposons celle du patrimoine des milliardaires.

Après une hausse indécente de 59 % en cinq ans, les 500 plus grandes fortunes de France totalisaient 1 128 milliards d'euros en 2024.

Si nous retirions 98 % de sa fortune à un milliardaire comme Bernard Arnault, ... (« Ah ! » *sur les bancs du groupe RN*.)

M. Hervé de Lépinau. Bingo !

Mme Ségolène Amiot. ...il resterait tout de même milliardaire. Mais ce serait considéré comme confiscatoire, aussi vous proposons-nous simplement une taxe progressive sur le patrimoine des milliardaires, au taux moyen de 2 %.

Si nous l'avions créée plus tôt, elle aurait rapporté quatre fois ce que vous espérez retirer de votre réforme des retraites en dix ans ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

Nous pouvons financer différemment notre système de retraite, croyez-moi et soyez cohérents. Si vous voulez sincèrement protéger les petits travailleurs, les petits salaires, bref tout le monde, taxez les plus gros dès maintenant ! *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Cet amendement a été rejeté par la commission.

Vous avez dit vouloir toucher les milliardaires ou tout de moins les 500 plus grandes familles mais vous allez manquer votre cible, car vous toucherez bien plus qu'eux ! J'ai beau ne pas être très fort en maths, je sais que les milliardaires possèdent au moins 1 milliard d'euros. Vous pourriez vous défendre en reconnaissant avoir visé ceux qui possèdent plus de 100 millions ou ceux qui possèdent plus de 10 millions, mais non ! Vous voulez toucher ceux qui possèdent plus de 3 millions d'euros !

Mme Ségolène Amiot. Sortez les mouchoirs !

M. Emeric Salmon. Ils veulent peut-être taxer Jean-Luc Mélenchon !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Vous mélangez tous les biens et voulez même taxer le patrimoine professionnel, alors que nous en avons largement débattu ces dernières semaines !

Quel message voulons-nous envoyer à ceux qui ont des entreprises en France, à ceux que nous voulons précisément encourager à continuer de créer de la valeur ?

Votre mesure est dangereuse pour le pays. Vous qui êtes attachée à la souveraineté industrielle, je vous invite à retirer votre amendement, sinon mon avis sera défavorable.

M. Alexandre Portier. Décidément, il faut développer l'enseignement des maths à l'école !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Les arguments de M. le rapporteur général sont assez parlants et démontrent bien qu'on peut manquer sa cible. Gardons-nous des fausses bonnes idées de fin de soirée et restons concentrés sur des impôts dont on sait qu'ils fonctionnent.

Mme Ségolène Amiot. Avez-vous vu l'heure qu'il est ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Si vous retirez votre amendement... *(Mme Ségolène Amiot s'exclame.)*

Je n'entends pas ce que vous dites, vous criez. Mon avis est défavorable.

M. le président. La parole est à M. Jordan Guitton.

M. Jordan Guitton. Évidemment, nous nous opposerons à ces taxes, qui sont proposées par l'ensemble de la gauche. C'est une forme de nouvelle taxe Zucman que vous voulez introduire dans le PLFSS, après avoir tenté de taxer encore davantage les héritages et les donations.

Au Rassemblement national, nous n'en voulons pas. Nous sommes déjà les champions du monde des impôts – 45 % du PIB – et les champions du monde de la dette – 115 % du PIB.

Or cet héritage, que vous vouliez taxer il y a quelques instants, ce n'est précisément pas quelque chose qui tombe du ciel. L'héritage, c'est une vie de travail. Ce sont des familles qui remboursent parfois pendant vingt-cinq ans des échéances de prêts. Ce sont de futurs agriculteurs, de futurs viticulteurs, de futurs chefs d'entreprise qui vont hériter de leurs parents, dont le labeur de toute une vie aura déjà été largement taxé par l'impôt sur les sociétés ou l'impôt sur le revenu – que vous voulez augmenter aussi, d'ailleurs.

Il y a trop de taxes, mais avec la gauche, on sait ce que c'est : vous voulez taxer, taxer et encore taxer. Au Rassemblement national, nous nous opposerons toujours à votre folie fiscale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Nous achevons l'examen d'une première série d'amendements tendant à créer de nouvelles ressources pour financer la sécurité sociale. Jean-René Cazenève nous reprochait d'avoir accumulé des propositions déraisonnables, mais puisque nous avons la responsabilité de dégager des

compromis, ainsi que le gouvernement, qui a renoncé à appliquer le 49.3, nous l'a rappelé, il faut bien mettre sur la table des propositions.

Il arrive que ces propositions soient écoutées, entendues, et parfois même acceptées. C'est ce qui s'est passé tout à l'heure, avec le vote de l'amendement relatif à la CSG sur les revenus du patrimoine. *(M. Philippe Brun applaudit.)*

Je remercie tous les collègues qui ont permis, en dépassant des positions qu'ils défendent depuis des années, que cet amendement soit adopté. Je remercie la ministre. Nous avons eu des désaccords, nous pouvons nous opposer politiquement, comme nous l'avons fait dans la sixième circonscription de l'Essonne, mais nous sommes aussi capables de nous accorder lorsque les circonstances l'imposent et aboutir à un compromis. *(M. Gérard Leseul applaudit.)*

M. Emeric Salmon. Ce sont « Les feux de l'amour » !

M. Jérôme Guedj. C'est coûteux, ce n'est pas simple, mais il faut... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 828.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	336
Nombre de suffrages exprimés	330
Majorité absolue	166
Pour l'adoption	105
contre	225

(L'amendement n° 828 n'est pas adopté.)

Article 7

M. le président. De nombreux orateurs sont inscrits sur l'article 7.

La parole est à Mme Élise Leboucher.

Mme Élise Leboucher. L'article 7 prévoit une nouvelle taxe visant les organismes complémentaires d'assurance maladie. Vous prétendez qu'il s'agit de récupérer de l'argent sur les marges des assurances, qui n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Mais pourquoi les prix des complémentaires ont-ils constamment augmenté, mesdames et monsieur les ministres ? Parce que la sécurité sociale rembourse de moins en moins bien : la part prise en charge par la sécu a reculé de 0,5 point en 2024, et les organismes complémentaires ont dû prendre le relais.

Si on leur impose une nouvelle taxe, que se passera-t-il ? Vous essayez de nous faire croire que les assurances acceptent gentiment de réduire leurs marges pour payer votre taxe, dans l'intérêt général, mais cela ne se passera pas comme ça dans les faits, vous le savez parfaitement. Elles reporteront ce que vous leur faites payer sur les tarifs des cotisations, lesquels augmentent déjà de 3 à 8 % par an depuis 2021. Il s'agit donc d'un impôt caché visant les cotisants eux-mêmes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)* Lorsque vous n'osez plus attaquer directement les malades, vous le faites par l'intermédiaire des assurances complémentaires.

Au bout du compte, ceux qui paieront le prix le plus fort seront les plus vulnérables, ceux qui ne disposent pas de contrat collectif et payent déjà plus cher, les chômeurs et les retraités, comme s'ils ne souffraient pas assez de votre projet. Le groupe LFI-NFP appellera donc à supprimer l'article. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à Mme Josiane Corneloup.

Mme Josiane Corneloup. L'instauration, à la charge des organismes complémentaires, d'une taxe à hauteur de 2,05 % sur l'ensemble des cotisations des adhérents est tout simplement inacceptable. Le groupe Droite républicaine y est opposé, parce qu'elle conduirait inévitablement à une augmentation des cotisations et du reste à charge pour les assurés, alors que les cotisations des complémentaires ont déjà connu une hausse moyenne de 8,1 % en 2024 par rapport à 2023.

Nous devons protéger le pouvoir d'achat des ménages français, dont le budget est déjà malmené par le coût du logement, de l'alimentation, de l'énergie. Nous devrions plutôt faire en sorte que chacun puisse accéder à une mutuelle. Encore une fois, la folie fiscale consistant à taxer toujours plus se manifeste. Les ménages, les retraités, les employeurs paieront la note et, en pratique, vous aurez créé une taxe sur la santé des Français, déguisée en mesure technique.

M. Olivier Faure soulignait à juste titre la grande différence entre nos visions respectives. Parce qu'il refuse d'agir sur les dépenses que l'on nous demande de réduire, lui préfère augmenter les taxes et faire payer tous les Français. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe DR.)* Quant à nous, députés de la Droite républicaine, nous préférons faire des économies. Nous voulons réduire les dépenses : dépenser moins et mieux, et diminuer les taxes payées par tous les Français. *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Il n'y a pas de fatalité, madame Corneloup. Que s'est-il passé, depuis quatre ans ? Les tarifs des complémentaires santé ont augmenté de 20,1 %...

M. Hervé Berville. Scandale !

M. Philippe Vigier. ...quand l'inflation n'était que de 12,8 % ! Je n'entends pourtant pas un bruit à ce sujet, alors que cet argent est pris dans les poches des contribuables. L'année dernière, Michel Barnier avait eu le courage de concevoir un budget comprenant 1,5 milliard d'euros de recettes collectées dans les poches des mutuelles. Je rappelle que ces dernières ont beau être assises sur des réserves de 85 milliards d'euros, 60 milliards de réserves prudentielles, elles continuent d'augmenter leurs prix chaque année ! La part des complémentaires dans les remboursements de l'assurance maladie a pourtant baissé de 4 points depuis dix ans.

Monsieur Davi, vous vous êtes trompé tout à l'heure : les dépenses de la branche maladie atteignaient 172 milliards d'euros en 2017 ; en 2025, nous en sommes à 260 milliards.

Si vous voulez vraiment aider nos concitoyens, incitez les mutuelles à faire preuve de responsabilité et de transparence : que remboursent-elles par rapport à l'assurance maladie ? Il y a en effet des chevauchements qui font que plus personne n'y comprend plus rien, sans compter les frais généraux et d'administration qui comptent pour près de 20 % du total des cotisations. Je vous invite à montrer du courage. De mon

côté, je ne reste pas les bras ballants, je ne me résous pas à laisser-faire : les mutuelles doivent faire un effort ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et EPR.*)

M. le président. La parole est à M. Sylvain Berrios.

M. Sylvain Berrios. Depuis maintenant une semaine, nous assistons à une inflation fiscale : contribution des multinationales, pacte Dutreil, retour d'un impôt sur la fortune, taxation des plans d'épargne en actions – qui concernent pourtant des petits épargnants, puisqu'ils s'élèvent en moyenne à 15 000 euros, en même temps qu'ils financent l'économie, de même que les assurances vie, que vous avez également souhaité taxer. Vous avez aussi ciblé les plans d'épargne logement, alors qu'ils bénéficient essentiellement aux jeunes, avec un taux de remplissage de l'ordre de 25 000 euros – on est loin des ultrariches ! Il y a quelques instants, le groupe socialiste proposait encore de taxer non pas les ultrariches, comme il le répète depuis plusieurs semaines, mais les successions à partir de 100 000 euros.

Ainsi, petit à petit, le projet de loi de finances et le PLFSS deviennent des budgets de fainéants,...

Mme Sandrine Runel. Non !

M. Sylvain Berrios. ...qui renoncent à chercher à réduire des dépenses en créant systématiquement des taxes. Un tel choix va poser un problème durable ; les députés du groupe Horizons & indépendants ne se prêteront pas à ce jeu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet. Ce débat est assez surprenant, voire lunaire. Vous nous reprochez de chercher des recettes supplémentaires, mais vous, où proposez-vous de prendre l'argent ? Les tarifs des complémentaires ont certes augmenté de 27 % depuis 2021, mais prendre 1 euro à ces dernières reviendra à prendre 1 euro aux patients. Elles l'ont annoncé, et elles le feront, c'est comme ça ! Cessons de croire qu'on épargne les patients en faisant contribuer les complémentaires. C'est tout le contraire.

La droite dit qu'il faut dépenser moins. Soit.

M. Philippe Gosselin. Dépenser « mieux », a dit Mme Corneloup !

M. Yannick Monnet. Monsieur Wauquiez, vous êtes auvergnat, comme moi : considérez-vous qu'en Auvergne, les gens bénéficient de suffisamment de prestations de santé ? Pensez-vous qu'il faille réduire les dépenses en la matière ? Pensez-vous qu'il y a assez de médecins ? Les dépassements d'honoraires atteignent 4,5 milliards d'euros – c'est de l'argent pris dans la poche des patients, parce que la sécurité sociale n'est pas assez dotée pour compenser ces dépenses de santé. Et vous voudriez encore les réduire ? Je considère pour ma part que nous sommes déjà à l'os. Je ne vois donc pas où vous pensez pouvoir faire des économies. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Tanguy.

M. Jean-Philippe Tanguy. Le groupe RN s'opposera évidemment à l'article 7, car nous voyons bien la logique de cette taxe : vous prétendez pouvoir obtenir 1 milliard d'euros supplémentaires en taxant les mutuelles, mais on le sait déjà, c'est écrit et annoncé : l'augmentation sera payée par

les assurés. Vous n'obtiendrez donc pas 1 milliard des assurances, vous les prendrez aux malades. Vous vous cachez derrière un mensonge. C'est comme la gauche, qui prétend taxer les milliardaires et finit par taxer les épargnants des classes moyennes.

Mme Ségolène Amiot. Les millionnaires ! Ça ira !

M. Jean-Philippe Tanguy. La différence entre ce que vous annoncez à grand renfort de mensonges et les conséquences concrètes pour les Françaises et les Français est de plus en plus visible. Nous nous opposerons à ce genre de magouilles.

M. Fabien Di Filippo. N'oubliez pas mes questions, madame la ministre !

M. Jean-Philippe Tanguy. Vous nous demandez où faire des économies ? Dans le tabou des tabous, le plus grand des tabous, celui qui unit la gauche et les macronistes, qui viennent de piquer 3 milliards d'euros de CSG : j'ai nommé l'immigration, que vous refusez de réguler ; l'immigration incontrôlée, que vous refusez de faire payer ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe ÉcoS.*) Vous êtes tous unis pour refuser d'en parler, alors que l'on pourrait économiser 1 milliard sur les titres de séjour pour soins, 1,3, voire 1,7 milliard sur l'aide médicale de l'État (AME) ; alors surtout que l'on pourrait réserver les prestations sociales aux familles françaises (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR*), aux familles dont au moins un des parents est Français ! Au total, nous pourrions en retirer au moins 12 milliards, 18 milliards en vérité !

Mme Sandrine Runel. Ça suffit ! C'est dingue d'être aussi raciste !

M. Jean-Philippe Tanguy. Ce tabou des tabous masque votre échec collectif. Au même titre que tous les grands phénomènes depuis cinquante ans, vous avez échoué à maîtriser les finances de la France à cause de votre soumission au mondialisme, mais aussi de votre soumission à la submersion migratoire ! (*Exclamations sur les bancs du groupe SOC.*)

Mme Andrée Taurinya. C'est une obsession !

M. Jean-Philippe Tanguy. Tant que vous n'aurez pas le courage d'affronter ce tabou, vous échouerez ! Quand nous l'affronterons, nous réussirons ! (« Bravo ! » et *applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Lauzzana.

M. Michel Lauzzana. J'apporterai un peu de calme après les élucubrations du RN. (*Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Emeric Salmon. Vous vous croyez intelligent ?

M. Michel Lauzzana. En dix ans, la part des dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie obligatoire a tout de même augmenté de 76 à 79,6 %. Et nous avons toujours le reste à charge le plus bas au monde. Permettez-moi de vous donner quelques éléments, puisque vous défendez les complémentaires : en 2023, les entreprises d'assurance ont augmenté leurs cotisations de 9,2 % ; les organismes de prévoyance, de 6 % ; et les mutuelles, de 3,6 %. En 2024, tous ont augmenté leur prix de 7 % ; et encore de 6 % en 2025, par anticipation d'une hausse du ticket modérateur qui n'a finalement pas eu lieu. C'est bien parce que les organismes complémentaires ont encaissé de

l'argent pour couvrir des dépenses qu'elles n'ont pas eu à faire que nous devons récupérer une partie de ces gains au profit de la sécurité sociale.

M. Emeric Salmon. C'est comme avec la vignette, quoi !

M. Michel Lauzzana. L'article 7 propose une contribution pour un an, alors que l'augmentation des tarifs des complémentaires va évidemment se poursuivre au-delà.

Comment pouvons-nous avoir des organismes aussi florissants avec des stocks financiers aussi confortables et des critères prudentiels aussi larges, et, en même temps, une sécurité sociale aussi déficitaire ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Hendrik Davi.

M. Hendrik Davi. Il est légitime d'envisager une contribution, qui pourrait être exceptionnelle, des complémentaires, car celles-ci avaient anticipé une hausse du ticket modérateur. Cela dit, on peut aussi s'interroger sur l'efficacité des complémentaires, vu que leurs frais de gestion atteignent 20 % quand ceux de la sécurité sociale sont de 5 % !

Le groupe EcoS votera cependant l'amendement de suppression de l'article car, comme je le disais en commission, le gouvernement ne pourra pas empêcher les complémentaires de reporter le coût de la taxe sur les cotisations des assurés – il n'a pas ce pouvoir ! Les assurés en paieront le prix, de toute évidence, au premier chef les jeunes et les retraités. Pourquoi ? Parce que ce sont déjà eux qui paient les prix les plus élevés, en particulier les retraités, sans bénéficier de la contribution employeur. C'est à l'image de votre PLFSS : à la fin, ce sont les retraités qui trinquent ! Voilà pour le symbole.

Il y a néanmoins une solution, monsieur Vigier, si vous voulez mettre un terme à cette gabegie : il faut instaurer la sécurité sociale à 100 %, réintégrer l'ensemble des complémentaires dans la sécurité sociale ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.*) Là, vous verrez, il y a des marges d'économies considérables. Je crois qu'il existe peut-être une majorité dans cette assemblée pour en débattre : débattons-en ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.* – *MM. Damien Maudet et Jérôme Guedj applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Runel.

Mme Sandrine Runel. Cette taxe est une fausse bonne idée. Il pourrait sembler judicieux d'imposer les organismes complémentaires, ces grandes entreprises qui ramassent chaque année un pognon de dingue grâce à leurs assurés, afin d'obtenir des recettes supplémentaires pour financer la sécurité sociale.

Toutefois, mon collègue Hendrik Davi vient de le dire, on sait bien que le paiement de cette taxe reposera *in fine* sur le dos des assurés. Nous l'avons constaté l'année dernière : les complémentaires avaient anticipé la hausse du ticket modérateur sur les actes et les consultations médicales annoncée par le gouvernement Barnier en augmentant les cotisations – même quand elles ne subissent pas de taxe complémentaire, elles augmentent leurs prix !

Les grandes entreprises comme Axa ou Generali font pourtant des bénéfices records. Alors oui, allons chercher l'argent où il est et ne tapons pas encore une fois les assurés au portefeuille. Le groupe Socialistes et apparentés votera évidemment contre l'article.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Nous en arrivons à l'un des articles modifiés par la lettre rectificative. Initialement, cet article prévoyait une contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires, qui avaient augmenté leurs cotisations pour 2026 en prévision de la hausse du ticket modérateur, hausse qui n'a pas eu lieu, contrairement à celle des tarifs des mutuelles. Je le concède : ils ont décidé des tarifs avant même que le PLFSS ne soit présenté – c'est une réalité.

Mais attention : s'il y a une contribution, elle doit être exceptionnelle. Or rien ne le garantit aujourd'hui. Rien ne garantit non plus que les mutuelles ne répercuteront pas cette contribution sur les assurés sociaux en 2027 en augmentant leurs tarifs. Il faut aussi souligner que 10 % de ces dernières ont connu des résultats négatifs ces trois dernières années : il convient donc d'adopter une approche qui ne soit pas uniforme. Elles doivent également se soumettre à des règles prudentielles : pour faire face à leurs obligations, elles sont notamment contraintes de ne pas être durablement en déficit.

La lettre rectificative a pourtant prévu d'augmenter cette contribution exceptionnelle de 100 millions d'euros pour compenser le décalage de la réforme des retraites concédé aux socialistes. Philosophiquement, ce n'est pas aux complémentaires santé de financer les retraites – sans cela on risque de faire finalement payer les retraités eux-mêmes alors que leur mutuelle leur coûte déjà plus cher.

En outre – j'ai cru comprendre qu'il y aurait à ce sujet un amendement gouvernemental –, si l'on intègre les départs anticipés, le décalage de la réforme ne coûtera plus 100 millions en 2026 mais bien 300 ou 400 millions. Or si le coût du décalage s'aggrave, cela veut-il dire qu'on augmentera la contribution exceptionnelle sur les mutuelles de 300 ou 400 millions ? Ce n'est pas acceptable.

Il faut à tout le moins en rester à ce qui était prévu. C'est le sens de l'amendement à cet article que je défendrai, en suivant toujours la même ligne : celle du redressement de nos comptes sociaux, tout en se montrant juste envers les Français. Ce n'est pas aux assurés sociaux de payer le prix de la concession du gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. Nous abordons l'article 7, qui fait partie des efforts partagés prévus par ce texte. Il taxe de façon exceptionnelle les organismes complémentaires pour 1,1 milliard d'euros.

La déformation, ces dernières années, du financement des organismes complémentaires vers l'assurance maladie en raison de l'augmentation des affections de longue durée (ALD) sous-tend et explique la taxation proposée. L'exonération du ticket modérateur est à l'origine de cette déformation. La part des organismes complémentaires dans les dépenses de santé a d'ailleurs plutôt diminué ces dix dernières années, passant de 13 % en 2013 à 12,4 % en 2024. En revanche, la part de l'assurance maladie dans ces dépenses a doublé depuis trois ans.

Je rappelle aussi que ce budget prévoit des contreparties pour les organismes complémentaires, notamment la diminution du cahier des charges des contrats responsables.

Cependant, je vois bien que beaucoup ici souhaitent supprimer cette taxe. Pour ma part, comme M. le rapporteur général, je suis plutôt favorable à la modification de cet article : l'adoption de son amendement et des amendements identiques constituerait une forme de compromis et supprimerait la partie de taxation ajoutée en raison de la réforme des retraites – ce d'autant plus que cela a été gagé à l'article 6. Je vous demanderai donc de voter l'amendement n° 1699 de Thibault Bazin.

M. le président. Nous en venons aux amendements.

Je suis saisi de douze amendements identiques, n°s 124, 150, 161, 393, 874, 1125, 1647, 1820, 1876, 2047, 2163 et 2499, visant à supprimer l'article 7.

La parole est à M. Nicolas Ray, pour soutenir l'amendement n° 124.

M. Nicolas Ray. Cet amendement de notre collègue Le Fur tend à supprimer un article qui prévoit l'instauration d'une contribution de 1 milliard d'euros sur les complémentaires. Avec une telle contribution exceptionnelle, on aurait, à coup sûr, une hausse du coût des mutuelles pour tous les Français alors que leurs tarifs ont déjà augmenté de 27 % en quatre ans et qu'elles sont les plus fiscalisées d'Europe. On aurait aussi l'assurance d'une hausse du reste à charge pour nos concitoyens, et d'une hausse des charges de 300 millions pour nos entreprises, qui contribuent au financement de ces mutuelles. Finalement, vous financeriez le coût de la suspension de la réforme des retraites, sur le dos des Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe DR.)*

M. le président. La parole est à Mme Karine Lebon, pour soutenir l'amendement n° 150.

Mme Karine Lebon. Cet article est absolument cynique. Que vous n'assumiez pas de mettre encore une fois les Français directement à contribution, c'est une chose ; mais que vous fassiez comme si cette mesure était indolore pour les assurés, c'est tout simplement révoltant.

Nous connaissons toutes et tous le fonctionnement des mutuelles. Il est évident qu'elles ont d'ores et déjà prévu une hausse des tarifs, prétendument par anticipation. Vous le reconnaissez vous-mêmes : l'année dernière, elles nous ont fait le coup des hausses de tarif en prévision d'une augmentation finalement abandonnée du ticket modérateur, mais elles ne sont jamais revenues en arrière. En fait, ce sont les assurés eux-mêmes qui vont payer ; c'est par conséquent un impôt déguisé !

Soit vous prévoyez d'appliquer cette taxe en instaurant un blocage des tarifs des mutuelles pour cette année, évitant ainsi une répercussion sur les assurés, soit vous abandonnez cette mesure et vous trouvez d'autres moyens de financement. *(M. Jean-Victor Castor applaudit.)*

M. Jérôme Guedj. Très juste !

M. le président. L'amendement n° 161 de M. Jérôme Guedj est défendu.

La parole est à Mme Danielle Brulebois, pour soutenir l'amendement n° 393.

Mme Danielle Brulebois. Il vise à annuler cette contribution exceptionnelle, qui aura un impact sur le pouvoir d'achat des adhérents des mutuelles ou sur la qualité des soins. Elle

pénalisera directement ces adhérents soit par une augmentation de leurs cotisations, soit par une dégradation des prestations de services.

Les mutuelles sont des acteurs essentiels de la santé. Elles offrent des complémentaires santé de qualité à des millions de Français tout en contribuant à la maîtrise des dépenses, à l'accès aux soins et à la prévention.

Dans le Jura, par exemple, la Mutualité française, qui regroupe de nombreuses mutuelles, travaille énormément pour le secteur médico-social, pour les familles mais aussi en faveur de toutes les actions de solidarité dans le département.

Je trouve donc que cet article est injuste et qu'il faudrait discuter avec les mutuelles plutôt que leur imposer des contributions exceptionnelles.

M. le président. La parole est à Mme Justine Gruet, pour soutenir l'amendement n° 874.

Mme Justine Gruet. Il s'agit d'un amendement de la Droite républicaine. Le niveau des frais de gestion des mutuelles, avec une marge de manœuvre pour rendre plus accessible ce système assurantiel, constitue un sujet de préoccupation. Mais il s'agit ici d'ajouter une contribution exceptionnelle sur les organismes complémentaires de santé, qui se répercutera inévitablement sur le reste à charge des patients.

La lettre rectificative du 23 octobre a augmenté le rendement de cette contribution, le faisant passer de 1 milliard à 1,1 milliard d'euros, afin de financer la suspension de la réforme des retraites. On ne peut pas faire croire aux Français qu'ils ne doivent pas être plus nombreux à travailler pour financer le système de retraites. Je vous l'ai dit : si nous avions le taux de l'Allemagne, nous aurions 15 milliards d'euros de cotisations supplémentaires et 5 milliards de prestations en moins. *(Mme Ségolène Amiot s'exclame.)*

Il apparaît déraisonnable de faire peser une telle charge financière sur les mutuelles. C'est un bricolage artificiel pour ne pas regarder la vérité en face. Si M. Faure était encore là, je pense qu'il serait d'accord. *(« Il est là ! » sur plusieurs bancs du groupe SOC.)* Il approuverait cette idée : si les Français veulent augmenter les taxes, ils votent à gauche ; s'ils veulent diminuer les dépenses, ils votent à droite. *(M. Laurent Wauquiez applaudit.)*

M. le président. Conformément à ce dont nous sommes convenus en conférence des présidents, évitons de signaler les absents *(« M. Faure est là ! » sur plusieurs bancs du groupe SOC)* – surtout quand les personnes concernées sont présentes ! –, car il peut arriver à chacun d'entre nous de s'absenter à un moment de l'hémicycle. Merci donc de ne pas y faire référence ! *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes EPR et Dem.)*

M. Erwan Balanant. Il est bon, ce Blanchet !

M. le président. L'amendement n° 1125 de Mme Christelle D'Intorni est défendu.

La parole est à M. Christophe Bentz, pour soutenir l'amendement n° 1647.

M. Christophe Bentz. La voilà, cette taxe exceptionnelle, cette contribution sur les complémentaires : 1 milliard d'euros ! On pourrait se dire que demander aux complémentaires de contribuer à l'effort financier national paraît intéressant. Mais, dans la réalité, quelle sera la conséquence ?

Naturellement, les organismes de santé répercuteront cette taxe sur les prix, sur les tarifs des complémentaires pour les assurés sociaux, au détriment du pouvoir d'achat des Français, ce qui accroîtra au passage le renoncement à la souscription et accentuera sans doute les inégalités d'accès aux soins. Dans la réalité, votre contribution est une taxe déguisée et mensongère par omission. C'est la fausse bonne idée.

Pour toutes ces raisons, nous demandons la suppression de cette nouvelle injustice sociale, qui vise en réalité à faire payer aux Français les fautes budgétaires de votre gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)*

M. le président. Sur les amendements n° 124 et identiques, je suis saisi par les groupes Rassemblement national, La France insoumise-Nouveau Front populaire, Droite républicaine et Libertés, indépendants, outre-mer et territoires de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

Au vu de la teneur des amendements, du nombre de prises de parole et du nombre de personnes qui demandent à rebondir, je prendrai un orateur par groupe.

La parole est à Mme Anaïs Belouassa-Cherifi, pour soutenir l'amendement n° 1820.

Mme Anaïs Belouassa-Cherifi. Avec cet article 7, on touche à une nouvelle mesquinerie de la macronie dans ce PLFSS *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP)* puisque cette nouvelle taxe sur les complémentaires santé n'est rien d'autre qu'un impôt déguisé. Vous voulez récupérer 1 milliard d'euros sur le dos des assurés puisque, nous le savons, à la fin, ce sont les cotisants – les salariés, les retraités, les chômeurs – qui paieront la note. *(Mêmes mouvements.)*

Depuis 2021, comme cela a été rappelé, les prix des complémentaires santé n'ont cessé d'augmenter parce que vous n'avez rien fait pour freiner cette inflation des cotisations, alors qu'on sait que 30 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens tandis que les besoins de santé augmentent. Pourtant, la part de prise en charge de la sécurité sociale diminue, ce qui force chacun à aller vers le privé. Cette logique injuste oblige les Français à transiger sur leur santé. C'est en réalité une taxation. C'est indigne ! Supprimons cet article. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à M. Alexandre Allegret-Pilot, pour soutenir l'amendement n° 1876.

M. Alexandre Allegret-Pilot. L'article 7, c'est vraiment celui de la lâcheté et de la fainéantise. On s'est dit qu'il y avait de l'argent à prendre du côté des complémentaires, sans aucune justification, sans avoir identifié aucune externalité. Un milliard d'argent facile : pourquoi se gêner ? Aucune d'étude d'impact n'a été menée au sujet du reste à charge des patients alors que ç'aurait été le minimum. Ce sont toujours les mêmes qui trinqueront : les Français. Il s'agit donc d'un impôt déguisé – c'est assez clair.

Il va falloir comprendre que les Français ne sont pas des vaches à traire indéfiniment pour compenser le manque de rigueur et de courage de leurs dirigeants. Coupez les taxes, coupez toutes les taxes ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur quelques bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Bastien Marchive, pour soutenir l'amendement n° 2047.

M. Bastien Marchive. En prévoyant de surfiscaliser les complémentaires, cet article, comme cela a été dit, taxe indirectement leurs assurés. C'est tout le problème ! Malgré une hausse des tarifs constante ces dernières années, notamment sous le poids de l'inflation et du transfert d'un certain nombre de dépenses prises en charge jusque-là par la sécurité sociale, et malgré le fait que 30 % des Français annoncent aujourd'hui renoncer à des soins, ou du moins les différer, pour des raisons financières, vous persistez. Ces propositions présentent le risque d'accentuer les inégalités d'accès aux soins et – pire – d'augmenter les coûts supportés par la sécurité sociale, dans la mesure où des pathologies qui sont aujourd'hui correctement prises en charge ne le seront peut-être plus demain, du fait d'une couverture par les complémentaires réduite, voire du renoncement des Français à cette couverture.

Pour relever le défi budgétaire, d'autres solutions existent : on peut améliorer la prévention, on peut continuer à lutter contre la fraude. Ne remettons pas en cause notre modèle universaliste de solidarité s'agissant de l'accès aux soins.

M. le président. L'amendement n° 2163 de M. Charles de Courson est défendu.

La parole est à M. Stéphane Viry, pour soutenir l'amendement n° 2499.

M. Stéphane Viry. D'autres voix que la mienne l'ont dit : l'article prévoit un transfert de charge qui pèserait non pas uniquement sur les mutuelles, mais sur les assurés et les employeurs. Il faut bien qu'il y ait une répercussion quelque part !

On touche profondément au système global que forment l'assurance maladie obligatoire et les mutuelles complémentaires : il y a une architecture du système, un respect du rôle des uns et des autres, chacun a sa responsabilité. La mesure proposée revient *in fine* à dénaturer profondément ce qu'une mutuelle doit apporter dans l'accompagnement de la santé des patients. Adopter une telle attitude à l'égard des mutuelles, c'est ne pas les respecter et abîmer globalement l'architecture du système de soins. Tout cela revient, je le répète, à faire payer, *in fine*, le patient.

Voilà les raisons pour lesquelles je demande que soient refusées cette charge supplémentaire et sa répercussion sur le montant des cotisations, et donc que soit supprimé l'article 7. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LIOT.)*

M. Arnaud Simion. C'est bien.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements de suppression ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Je me suis exprimé longuement après les orateurs inscrits sur l'article, en donnant tous les tenants et les aboutissements, et je ne veux pas allonger les débats. Cela étant dit, comme l'article 7 a été supprimé en commission, je m'en remets à la sagesse de notre assemblée.

M. Jean-Paul Lecoq. Ah ! Quand même !

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je veux vraiment insister sur le fait qu'on ne s'est pas réveillés un jour en se disant : « Tiens, taxons les mutuelles. » Ce n'est pas l'histoire de cette taxe.

M. Yannick Monnet. Hum !

M. Jean-Paul Lecoq. C'est quoi, alors ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Il y a eu l'année dernière une proposition du gouvernement Barnier pour augmenter la prise en charge par les mutuelles en baissant le ticket modérateur. Cette mesure a été abandonnée mais, entre-temps, les mutuelles avaient augmenté leurs tarifs, et donc augmenté leur rentabilité puisque le ticket modérateur n'avait, lui, pas bougé. Catherine Vautrin, ministre de la santé, du travail et des solidarités à l'époque, avait alors entamé avec les complémentaires une discussion assez avancée, même si je ne parlais pas d'un accord, pour que le milliard de rentabilité excédentaire des mutuelles soit reversé à la sécurité sociale. Il avait été demandé aux mutuelles que cette mesure s'applique sur l'exercice 2025 déjà en cours, mais elles ne le souhaitaient pas. C'est la raison pour laquelle la mesure s'applique sur l'exercice 2026. Cette question a été reprise, je peux vous le dire, dès le 23 décembre, quand j'ai pris mes fonctions à la suite de la censure du gouvernement.

Je précise qu'il n'est nulle part écrit que cette taxe est permanente. Elle vise seulement à corriger une bizarrerie de l'histoire liée à un événement politique. J'insiste sur ce point pour qu'on ne fasse pas dire à un article ce qu'il ne dit pas.

Par ailleurs, on a beaucoup parlé du rendement de la taxe et du déficit de la sécurité sociale. Je veux bien qu'il y ait des engouements pour voter 2,8 milliards de recettes en plus, mais en perdre 1 milliard en adoptant ces amendements de suppression rendrait l'équation de ce soir tout de même étrange. On veut davantage de recettes parce qu'on pense que les économies seront impossibles à faire accepter et à voter, et on se prive d'une recette.

Autre élément : le véritable travail structurel à accomplir porte sur la répartition des dépenses de santé entre l'assurance maladie et les organismes complémentaires, dans le cadre global du système de santé. La ministre Stéphanie Rist, alors qu'elle n'est là tout de même que depuis peu de temps, a pris la décision très importante d'effectuer ce travail de structure. Il faut distinguer ce qui est financé par l'assurance maladie publique de ce qui est pris en charge par les complémentaires, notamment en matière de prévention, de vaccination et de régulation. La définition du contrat responsable est à cet égard un élément clef du bon partage de la dépense.

J'ai bien noté que se dégage un consensus pour supprimer l'article 7. En tant que ministre des comptes publics, je sais bien que pour trouver des recettes supplémentaires, on est tenté d'appliquer une taxe sur le flux de revenus du capital – il s'agit tout de même de revenus qui sont très concentrés sur les ménages les plus aisés, quoi qu'on en dise.

M. Fabien Di Filippo. C'est-à-dire ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur Di Filippo, je vous transmettrai, tous les tableaux chiffrés du rendement putatif d'une taxe sur les PEL, sur les produits d'assurance vie,...

M. Fabien Di Filippo. Et sur les revenus fonciers ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...et aussi sur les revenus fonciers, vous aurez tous les chiffres.

M. Fabien Di Filippo. Et sur l'épargne salariale ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Je vous reconnais bien là, mais vous savez, je n'ai aucun mal à admettre que les impôts de notre pays sont malheureusement nombreux et qu'ils sont très élevés.

Mais j'insiste sur le fait qu'il serait étrange ce soir que nous cherchions des recettes et qu'après avoir pris une décision qui touche la vie quotidienne des Français, on recule sur une mesure qui ne serait que la juste compensation des conséquences d'une péripétie politique qui a eu lieu l'année dernière. (*M. Jean Terlier applaudit.*)

M. le président. Comme je vous l'ai indiqué, je donnerai la parole, au maximum, à un orateur par groupe.

La parole est à M. Aurélien Lopez-Liguori.

M. Aurélien Lopez-Liguori. La saignée continue. Dans cet article, le gouvernement prévoit une taxe sur les mutuelles, les institutions de prévoyance et les assurances santé, sous le joli nom de « contribution exceptionnelle ». Mais ce n'est qu'une contribution exceptionnellement injuste.

Le gouvernement a trouvé sa nouvelle poule aux œufs d'or : les cotisations santé des Français. Car chacun sait que tout sera répercuté sur les cotisations : ce seront donc nos compatriotes qui payeront, les retraités, les indépendants et les familles modestes, ceux qui déjà chaque mois doivent choisir entre se soigner ou remplir le frigo – certains devront même renoncer à des soins.

Le comble, c'est la raison de cette taxe : le gouvernement doit aujourd'hui suspendre l'injuste réforme des retraites qui a été imposée au pays, et il cherche maintenant de l'argent pour réparer ses propres erreurs. Eh bien non, les mutuelles ne sont pas la variable d'ajustement de votre incompétence ! Il faut donc bien évidemment supprimer cet article, qui n'a qu'une raison d'être : financer vos échecs ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. À ce stade des débats, je voudrais tout de même qu'on soit très précis sur ce qu'on va faire – ou plus exactement sur ce que l'on ne fera pas, puisque c'est encore un article qui va être supprimé, je le crains, et qu'on ne pourra donc pas modifier.

Premièrement, je rappelle qu'il est écrit vraiment très clairement dans le PLFSS que cette contribution ne s'appliquera que pour 2026...

Plusieurs députés du groupe UDR. Mais oui, bien sûr !

Mme Annie Vidal. ...parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait des doutes.

Deuxièmement, ce n'est pas une taxe selon moi. Les mutuelles ayant encaissé 1 milliard d'euros de trop-perçu l'année dernière, j'y vois plutôt comme un remboursement dû à la sécurité sociale.

M. Matthias Tavel. Qu'elles rendent l'argent aux assurés !

Mme Annie Vidal. Enfin, je note que l'article a été modifié par la lettre rectificative, qui fait passer le taux de 2,05 % à 2,25 %. Il aurait pourtant été intéressant d'examiner les amendements qui proposaient de revenir au taux initial de 2,05 %.

Mme Brigitte Liso. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Damien Maudet.

M. Damien Maudet. Je l'ignorais jusqu'ici, mais j'ai l'impression que nous avons un point commun avec la Macronie : comme nous, vous adorez les taxes, sauf que nous, nous aimons les taxes sur les milliardaires, sur ceux qui ont les moyens de les payer, et vous, vous aimez les taxes sur l'ensemble des Français qui arrivent à peine à se soigner. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)* Car ce que vous proposez ici, ce n'est pas une taxe sur les complémentaires santé puisqu'elles-mêmes ont dit que la taxe serait répercutée sur les assurés, soit environ 10 euros par mois de supplément alors que les mutuelles ont déjà augmenté leurs tarifs de 27 % en deux ans.

Si vous vouliez vraiment que ce soit une taxe sur les complémentaires santé, il fallait bloquer le prix de leurs prestations ! Taxez-les mais empêchez-les d'augmenter leurs tarifs. Car pour ce qui est des Français, les prix pour se soigner ne font qu'augmenter, soit + 75 % de frais de santé en cinq ans. Un Français sur trois dit qu'il a des difficultés à se soigner, faute de moyens. Prenez-vous en à ceux qui en ont les moyens et laissez les Français se soigner ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. C'est en effet un moment contradictoire. Je partage la nécessité de dégager des recettes, comme nous avons commencé à le faire ce soir, afin de pouvoir préserver les classes moyennes, les classes populaires, les patients, les assurés sociaux et les retraités de mesures d'économies injustes. Nous ne contestons pas la nécessité de faire des économies, mais celles-ci ne doivent pas pénaliser le cœur de la mission de la sécurité sociale. Des économies d'efficience peuvent être menées à bien.

Dans un monde idéal, nous pourrions avoir la garantie que cette taxe nouvelle ne soit pas répercutée sous forme d'augmentation de cotisations par les organismes complémentaires d'assurance maladie. Mais nous ne sommes pas dans un monde idéal, et c'est bien pourquoi cette proposition du gouvernement pose un problème. Au passage, je note qu'on parle de taxe sur les mutuelles, mais n'oublions jamais que presque 35 % à 40 % du marché est assuré par des organismes privés commerciaux.

Madame la ministre, vous venez de dire que ce serait embêtant de supprimer cette taxe mais on va le faire, comme probablement plus tard la taxation de la niche sociale sur les titres-restaurant et celles sur les chèques-vacances, car quand les taxes sont injustes, il faut qu'on puisse leur substituer une mesure plus juste. *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.)*

M. le président. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. La taxe sur les mutuelles, en l'absence de blocage des prix, va automatiquement se reporter sur les tarifs des mutuelles. Or leurs tarifs ne se définissent pas en fonction des revenus, contrairement à ceux de la sécurité sociale où le principe est de payer en fonction de ses moyens et de recevoir en fonction de ses

besoins. Pour les mutuelles, c'est forfaitaire : on paye en fonction des prestations attendues, et les personnes ayant de moindres revenus payent donc autant que celles percevant les plus hauts revenus. Et puis surtout, tout le monde ne paye pas de la même manière sa mutuelle : les salariés peuvent avoir une part de leur mutuelle prise en charge par l'employeur et, du coup, une taxe sur les mutuelles se répercutant sur les tarifs affecterait plus fortement toutes les personnes qui ne sont pas dans une relation salariée, c'est-à-dire les personnes âgées, les chômeurs, les malades, les personnes en invalidité, les indépendants, etc. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EcoS.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Nous sommes en train de chercher quelques ressources pour notre sécurité sociale – il a été rappelé que l'encours de l'Acoss atteindra 65 milliards d'euros à la fin de l'année. Mais sur les mutuelles, il n'y en a pas un qui ait repris l'argument que j'ai soulevé tout à l'heure : ...

M. Thomas Portes. On n'avait qu'une minute ! *(Sourires.)*

M. Philippe Vigier. ...25 % d'augmentation des tarifs des mutuelles en cinq ans quand l'inflation a été de 12 %, voilà qui justifierait d'aller chercher un milliard dans les poches des mutuelles comme l'avait proposé Michel Barnier – je le rappelle aux Républicains –, le milliard qu'elles n'auraient pas dû encaisser sur le dos des patients.

Vous, au Rassemblement national, qui êtes attachés au pouvoir d'achat, vous restez silencieux. Cette situation ne vous émeut pas une seule seconde. M. Tanguy est pourtant là, et je n'ai pas oublié les 26 milliards d'euros votés la semaine dernière avec vos amis du camp d'en face ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Dem et EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.)* Vous, vous avez oublié tous ces milliards, mais pas moi !

Encore deux mots. Lorsqu'une personne est en ALD, est-ce que les mutuelles remboursent ? Non. Elles font ainsi 3,5 milliards d'euros d'économies. La ministre l'a très justement fait remarquer.

J'ajoute que les mutuelles, vous le savez très bien, monsieur Tanguy, bénéficient d'un régime fiscal dérogatoire par rapport aux entreprises de droit commun. Cela suppose donc qu'elles soient soumises à des exigences particulières... *(Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur – M. Didier Le Gac applaudit ce dernier.)*

M. le président. La parole est à M. Yannick Monnet.

M. Yannick Monnet. On vous propose des recettes, elles ne vous conviennent pas. C'est le débat démocratique. Mais madame la ministre, je ne suis pas venu là pour prendre des leçons. Je pense qu'il faudrait faire preuve d'un peu plus d'humilité dans vos réponses. On n'est pas obligé d'être d'accord, mais nos arguments et ce que l'on pense ne relèvent pas forcément du mensonge. Je dois tout de même vous rappeler, à vous et au bloc central, que vous gérez les comptes de la sécu depuis 2017. *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.)* Et voilà où on en est aujourd'hui.

M. Stéphane Peu. Ils ont fait 1 000 milliards de dettes !

M. Yannick Monnet. Qu'on n'ait pas les mêmes points de vue, ce n'est pas grave, mais il faut tout de même essayer de respecter des positions divergentes.

Je voulais vous poser une question, mais vous y avez répondu en fait parce que si je comprends bien, cet article qui ne convient à personne provient de la droite, des Républicains, puisque c'est M. Barnier, qui siège sur les bancs du groupe DR, qui l'avait proposé... Et un an après, DR est contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Monsieur le député, si vous avez eu l'impression que je n'étais pas humble, je vous prie de m'en excuser. Je crois que nous avons ici tous en effet un très grand devoir d'humilité. J'essaie de ne pas donner de leçons, mais il peut m'arriver parfois de donner des faits, et même de m'emporter quand j'ai l'impression que les faits ont quitté l'hémicycle. Je vais continuer à être la plus calme et la plus transparente possible. Je crois que nous avons tous ici beaucoup de responsabilités à assumer.

Il y a eu un premier petit événement tout de même, je le rappelle sans une pointe d'arrogance : la crise sanitaire a créé beaucoup de problèmes. Et puis il y a un second facteur, l'évolution de notre démographie, sur laquelle on doit reconnaître ne pas avoir beaucoup de prise.

Depuis maintenant plus d'une dizaine de jours, nous travaillons dans l'hémicycle sur les textes financiers. Nous le faisons avec des désaccords certes, et j'essaie d'apporter le plus d'éléments qui peuvent éclairer le débat. Je crois que le gouvernement s'est mis dans une position permettant à des majorités de se former. Il peut arriver que les débats soient animés, mais je pense que nous pouvons continuer à travailler dans un esprit constructif (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR*) parce que nous sommes tous ici pour essayer de donner aux Français un budget, qui ne sera pas celui du gouvernement ni celui d'aucun groupe, puisque malheureusement – ou heureusement, c'est selon, mais plutôt malheureusement à mon avis –, aucun n'a la majorité absolue.

Soyez sûr que mes convictions ne sont pas ce soir empreintes de moins d'humilité que celle qui doit être nécessairement la nôtre en ce moment. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem.*)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Pradié.

M. Aurélien Pradié. Madame la ministre, vous avez tenté il y a quelques minutes, non sans prudence, de nous raconter une étonnante histoire, celle d'une taxe totalement indolore, d'une contribution presque volontaire des mutuelles dont votre prédécesseure aurait discuté avec elles. Ce n'est pas tout à fait la vérité puisqu'elles ont indiqué ces derniers jours que notre décision pourrait les amener à augmenter leurs tarifs. Inventer la petite fable de la taxe consentie pour masquer le fait que vous ne savez plus comment justifier la hausse des prélèvements n'est pas à la hauteur du débat.

L'évidente et incontestable vérité est que la seule conséquence certaine d'une taxe sur les mutuelles, quoi que nous pensions d'elles, serait l'augmentation des cotisations des assurés. (*Le temps de parole étant écoulé, M. le président coupe le micro de l'orateur.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} 124, 150, 161, 393, 874, 1125, 1647, 1820, 1876, 2047, 2163 et 2499.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	315
Nombre de suffrages exprimés	300
Majorité absolue	151
Pour l'adoption	236
contre	64

(*Les amendements identiques n^{os} 124, 150, 161, 393, 874, 1125, 1647, 1820, 1876, 2047, 2163 et 2499 sont adoptés ; en conséquence, l'article 7 est supprimé et les amendements suivants tombent.*)

Après l'article 7

M. le président. Nous en venons à plusieurs amendements portant article additionnel après l'article 7.

La parole est à M. Louis Boyard, pour soutenir l'amendement n^o 835.

M. Louis Boyard. Le déficit des hôpitaux publics s'établit à environ 3 milliards d'euros. C'est un grave problème, à la fois pour l'immédiat et pour l'avenir car ils ont besoin de se moderniser pour faire face à la hausse de la demande de soins qu'entraînera le vieillissement de la population. Les évolutions de la société nous poussent d'ailleurs à nous opposer à la réduction des dépenses que la plupart d'entre vous demandent. Nous avons trouvé une solution : la suppression de la taxe sur les salaires versée par les hôpitaux. Elle leur permettrait de conserver 4 milliards d'euros dans leurs caisses, une somme suffisante pour combler leur déficit et pour engager leur nécessaire modernisation. Il s'agit d'une proposition de bon sens que j'espère consensuelle. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Sur quel amendement, monsieur le président ? En effet, M. Boyard a pris de l'avance et vient de défendre le n^o 832. Le n^o 835 ne porte pas du tout sur la suppression d'une taxe sur les hôpitaux. Je ne vais tout de même pas présenter le bon amendement à sa place, d'autant que je ne l'aurais pas déposé moi-même...

M. Louis Boyard. Mais si, allez-y !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Alors, soit ! Vous proposez que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) reprenne une partie du report à nouveau des Ehpad privés qui n'augmenteraient pas leurs salariés. À mon avis, il faut au contraire se réjouir si certains de ces établissements ne sont pas déficitaires et ont des réserves leur permettant d'investir pour améliorer les conditions de séjour des personnes âgées et de travail des salariés. Si l'on tient à l'amélioration de l'accueil en maisons de retraite, on ne doit pas leur supprimer les moyens de le financer. L'amendement va donc à l'encontre d'un objectif que nous devrions tous assumer et j'appelle à son retrait.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis que M. le rapporteur général. Nous devons donner des moyens d'investir aux structures d'accueil des personnes âgées, qu'elles aient ou non un but lucratif. L'objectif final est qu'elles offrent de meilleures conditions de vie aux résidents

et de meilleures rémunérations à leurs salariés – j’allais parler d’humanité et de bienveillance. Si, dès qu’une structure dégage 1 euro de rentabilité, nous le ponctionnons, nous ne tirerons pas le système vers le haut. En réalité, les acteurs prêts à investir pour accompagner le virage démographique du vieillissement se font rares. Le secteur a connu de graves dérives, qui justifient les nombreux contrôles désormais opérés. Toutefois, le mettre entièrement à la charge de la collectivité et sortir d’un équilibre entre public et privé ne serait pas nécessairement faire œuvre utile pour les personnes âgées. À défaut de retrait de l’amendement, mon avis serait défavorable.

(L’amendement n° 835 n’est pas adopté.)

M. le président. Sur l’amendement n° 832, je suis saisi par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire d’une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l’enceinte de l’Assemblée nationale.

La parole est à M. Damien Maudet, pour soutenir cet amendement.

M. Fabien Di Filippo. Il a déjà été défendu !

M. Damien Maudet. Puisqu’il vise à supprimer une taxe, nous devrions toutes et tous être d’accord. Il s’agit de celle versée par les hôpitaux sur les salaires qu’ils payent. Depuis 2018, la Cour des comptes déplore son existence et son poids – 4 milliards d’euros à la charge d’établissements qui sont pour la plupart déficitaires et où 5 000 lits ferment chaque année. Cette taxe alourdit la dette des hôpitaux.

M. Fabien Di Filippo. C’est le cas de toutes leurs charges !

M. Damien Maudet. On assiste à un jeu d’écritures comptables : l’État ponctionne des hôpitaux financés par la sécurité sociale puis verse de l’argent à cette dernière, dont les gouvernements récents ont asséché les ressources classiques. À la fin, c’est aux hôpitaux qu’il manque 4 milliards d’euros, que nous proposons de leur rendre pour qu’ils puissent embaucher des soignants et leur offrir des conditions de travail dignes – en un mot, pour que le système de santé puisse enfin respirer. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l’avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Elle a rejeté cet amendement, qui vise à introduire une franchise qui exonérerait totalement les établissements publics de santé, ainsi que les Ehpad publics, de la contribution sur les salaires. Cette taxe – versée à la sécurité sociale et non à l’État comme vous l’avez soutenu – existe parce qu’ils ne sont pas assujettis à la TVA. Il y a en effet un jeu de vases communicants.

J’ajoute que vous faites une autre erreur : alors que vous évoquez un montant de 4 milliards d’euros, les sommes en jeu se situent plutôt entre 6,9 et 7,2 milliards.

M. Louis Boyard. Formidable ! C’est encore mieux !

M. Thibault Bazin, rapporteur général. En revanche, vous avez raison sur un point. Dans son avis rendu hier, le Comité d’alerte sur l’évolution des dépenses de l’assurance maladie (Cadam) expliquait clairement que si l’objectif national de dépenses d’assurance maladie (Ondam) demeurerait pour 2026 au niveau où il figurait dans la version initiale du PLFSS, le « point de fuite » s’aggraverait, ce qui se traduirait demain par des déficits et de la dette des hôpitaux et des Ehpad. Je me

réjouis que le gouvernement ait tenu compte de cette alerte et décidé d’augmenter l’Ondam de 1 milliard d’euros. Cela évitera des tarifs négatifs dans les hôpitaux et les Ehpad.

En raison de tous ces éléments, j’appelle au retrait de l’amendement. À défaut, mon avis sera défavorable.

M. le président. Quel est l’avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. On parle là d’une taxe sur les salaires...

M. Damien Maudet. Que nous proposons de supprimer !

Mme Amélie de Montchalin, ministre. ...qui a une longue histoire et un fonctionnement intéressant.

Les acteurs publics non soumis à la TVA – administrations, hôpitaux, collectivités territoriales, etc. – versent 58 % de cette taxe, dont la moitié du produit finance la branche vieillesse de la sécurité sociale. Mme la députée Nathalie Coggia s’intéresse à cette contribution, qui représente une participation supplémentaire des administrations publiques à l’équilibre de cette branche. Il s’agit donc d’une taxe sur les rémunérations des employés publics prélevée pour financer les retraites du secteur privé – qui, certes, incluent celles versées à certains anciens contractuels. Ceux qui jugent que l’exonération proposée serait une bonne idée pour les hôpitaux et les Ehpad doivent aussi avoir à l’esprit son effet potentiel sur le système des retraites.

Cette taxe est donc un des très nombreux sujets qu’il nous faudrait aborder pour simplifier la tuyauterie de ce système. Comme M. le rapporteur général, le gouvernement estime que la bonne solution pour accroître les moyens des hôpitaux n’est malheureusement pas de les exonérer de cette taxe mais de leur assurer un niveau de financement suffisant. C’est pourquoi le premier ministre a annoncé que l’Ondam serait rehaussé de 1 milliard par rapport à la version initiale du PLFSS.

M. le président. La parole est à M. Louis Boyard.

M. Louis Boyard. Je trouve très intéressant l’amendement présenté par M. Maudet et j’aurais aimé en avoir eu l’idée. J’ai entendu les explications de Mme la ministre, mais je rappelle que notre amendement s’appuie sur une recommandation émise en 2018 par la Cour des comptes, institution que le gouvernement est d’habitude prompt à citer. Je ne sais pas ce que nous aurions pu faire de plus pour tenter de faire des propositions consensuelles.

Nous avons déposé de nombreux amendements à propos des déficits des Ehpad et des hôpitaux, dans le but de nourrir le débat. Nous avons expliqué que la hausse de leurs dépenses était inéluctable. En conséquence, tous ceux qui parlent de les réduire tiennent des propos anachroniques. Je constate, chers collègues, que vous critiquez toutes les propositions de La France insoumise, même quand elles visent à supprimer une taxe en reprenant une recommandation de la Cour des comptes, mais j’aimerais entendre vos idées pour essayer de résorber ces déficits. Pour l’instant, aucune n’a été exprimée. Un jour, il faudra accepter ce que nous proposons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Je mets aux voix l’amendement n° 832.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	256
Nombre de suffrages exprimés	243
Majorité absolue	122
Pour l'adoption	47
contre	196

(L'amendement n° 832 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Graziella Melchior, pour soutenir l'amendement n° 2250 rectifié.

Mme Graziella Melchior. Il vise à généraliser les possibilités d'exonération de la taxe sur les salaires pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) privés à but non lucratif. Des établissements du Finistère m'ont indiqué que cette taxe constituait pour eux une charge significative alors qu'ils emploient un personnel dont le nombre et les hautes qualifications sont indispensables à la prise en charge et à l'accompagnement des usagers. Si certains organismes d'intérêt général bénéficient d'exonérations ciblées de taxes sur les salaires, ce n'est pas le cas pour tous les ESMS, bien qu'ils assurent une mission d'intérêt public comparable et répondent à des besoins sociaux fondamentaux. Le secteur souffrant d'une crise d'attractivité, il importe d'ouvrir une discussion pour le soutenir. Je profite de la fin de mon temps de parole pour saluer toutes celles et tous ceux qui aident au quotidien les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. L'amendement de Mme Melchior, qui concerne les établissements privés non lucratifs, s'inscrit dans la lignée de celui de M. Maudet, qui portait plutôt sur les établissements publics. Heureusement que ceux dont parle Mme Melchior existent, car ils répondent à de réels besoins et proposent des places aux familles qui en cherchent.

Ils acquittent une taxe sur les salaires car ils ne payent pas de TVA. Il leur serait d'ailleurs plus coûteux d'être assujettis à la TVA qu'à cette taxe. En tout, celle-ci représente 17,7 milliards d'euros, dont 9,9 milliards vont vers différentes caisses de la branche vieillesse, 0,9 milliard va à la CNSA, 4,2 milliards vont vers l'assurance maladie, Mutualité sociale agricole (MSA) incluse, et 2,8 milliards vont vers la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). Elle finance donc de nombreuses branches de la sécurité sociale, dont certaines, dans une sorte de donnant-donnant, concernent les salariés des ESMS. Pour ces raisons, je suggère le retrait de l'amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Même avis. La ministre Rist et moi-même en avons discuté avec nos équipes : instaurée il y a des années, difficilement réformable, la taxe sur les salaires produit beaucoup d'effets de bord très négatifs. Pour ne prendre qu'un exemple, si vous travaillez à plein temps, vous payez davantage au titre de cette taxe que si vous faisiez deux mi-temps. Elle a donc beaucoup d'incidences, affectant même la structure des recrutements : elle incite au temps partiel et présente de nombreux effets de seuil. Voyant cela, j'ai pensé qu'il fallait une réforme ambitieuse, profonde et assez radicale. J'y ai travaillé une partie de l'année, mais elle n'est pas prête. C'est pourquoi,

madame la députée, si fort que je le souhaite, je ne peux vous dire à ce stade : « On change tout, on corrige les paramètres et on y va ! »

J'aimerais pouvoir m'engager, si le budget est adopté et que nous pouvons commencer à travailler dès le 2 janvier 2026, au lancement de cette réforme, l'un des chantiers auxquels je souhaite m'atteler une fois close la discussion budgétaire.

Demande de retrait ou avis défavorable.

M. le président. Vous le maintenez, madame Melchior ?

Mme Graziella Melchior. Oui.

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor. Nous n'allons pas voter en faveur de cet amendement, mais j'aimerais souligner un paradoxe auquel cette taxe donne lieu. Les hôpitaux et établissements publics outre-mer versent des salaires 40 % plus élevés que dans l'Hexagone, ils contribuent donc davantage que leurs homologues de l'Hexagone au titre de cette taxe, alors même qu'ils sont structurellement en difficulté. Les améliorations à apporter à cette taxe sont donc nombreuses, notamment pour les établissements publics d'outre-mer. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

La parole est à Mme Annie Vidal.

Mme Annie Vidal. Madame la ministre, je tiens à vous remercier pour votre proposition de travailler à la réforme de cette taxe. En effet, depuis cinq, six, voire sept PLFSS maintenant, nous sommes confrontés aux problèmes qu'elle pose. Je comprends tout à fait que vous ne puissiez pas donner un avis favorable à cet amendement, pour les raisons que vous venez d'exposer. Je me permets toutefois d'insister sur la nécessité d'étudier la question, d'autant que cela permettrait d'aider les établissements médico-sociaux, structurellement déficitaires. Il s'agit en tout cas d'une bonne idée, et je voulais vous en remercier.

(*L'amendement n° 2250 rectifié n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de sept amendements, n°s 42, 93, 1282, 521, 1147, 520 et 1941, pouvant être soumis à une discussion commune.

Les amendements n°s 42, 93 et 1282 sont identiques.

La parole est à Mme Valérie Rossi, pour soutenir l'amendement n° 42.

Mme Valérie Rossi. Il vise à ramener la taxe sur les salaires au taux unique de 4,25 % pour toutes les structures non lucratives : associations, fondations, acteurs de l'économie sociale et solidaire. Cette taxe est aujourd'hui injuste et dépassée : elle frappe toutes les structures quels que soient leur taille et leurs moyens, et son barème progressif pénalise celles qui embauchent ou qui augmentent leurs salariés, bref, celles qui créent de la croissance.

Résultats : un frein à l'emploi, une complexité administrative et finalement un handicap compétitif pour ces structures face aux entreprises privées, qui récupèrent la TVA et bénéficieront bientôt de la disparition de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Nous proposons donc d'instaurer un taux unique, simple et équitable de 4,25 %. Cela permettra de soulager les associations, de favoriser l'emploi durable, de soutenir ceux

qui font vivre la solidarité dans nos territoires. Cette réforme est soutenue par la Cour des comptes et par les acteurs de terrain – l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, France générosités, le Mouvement associatif et bien d'autres. Je vous invite à l'adopter. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à Mme Josiane Corneloup, pour soutenir l'amendement n° 93.

Mme Josiane Corneloup. Identique au précédent, cet amendement vise à instaurer un taux unique de taxe sur les salaires, à 4,25 %, pour les personnes visées à l'article L. 1679 A du code général des impôts.

Impôt de production applicable aux employeurs non soumis à la TVA, la taxe sur les salaires est un prélèvement ancien et complexe qui frappe indistinctement les structures, quels que soient leur résultat d'activité, leur taille ou leur modèle économique. Il convient donc d'en harmoniser les dispositions en instaurant un taux unique.

M. le président. L'amendement n° 1282 de M. Hendrik Davi est défendu.

La parole est à M. Pierrick Courbon, pour soutenir l'amendement n° 521.

M. Pierrick Courbon. Si vous en êtes d'accord, monsieur le président, je défendrai également les amendements n° 1147 et 520.

Sur la taxe sur les salaires, beaucoup de choses ont été dites, auxquelles je souscris pleinement. J'ajoute simplement que réformer cette taxe constituerait aussi une vraie mesure de soutien à la vie associative, qui en a bien besoin. Alors que le programme 163, *Jeunesse et vie associative*, de la seconde partie du PLF affiche une dotation en baisse de 26 %, la diminution de cette taxe serait une véritable bouffée d'oxygène pour le secteur associatif.

L'amendement n° 1147 est un amendement de repli, qui vise à ce que les associations comptant 250 salariés ou moins, principalement présentes dans le secteur médico-social, bénéficient du taux à 4,25 %.

L'amendement n° 520 s'attaque au problème par un autre chemin, puisqu'il tend à supprimer les taux majorés de la taxe sur les salaires.

Le sens de ces trois amendements est le même : instaurer un taux unique, à 4,25 %, afin de soutenir la vie associative. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*)

M. le président. La parole est à M. David Taupiac, pour soutenir l'amendement n° 1941.

M. David Taupiac. Il vise à instaurer un taux unique de taxe sur les salaires, à 4,25 %, pour les associations employant moins de 250 salariés, sur lesquelles la puissance publique s'appuie pour favoriser la cohésion sociale et venir en aide aux personnes les plus fragiles. Vu leurs difficultés financières, il nous faut soutenir activement ces structures.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Thibault Bazin, rapporteur général. Vu la longueur de la série d'amendements à venir relatifs à la taxe sur les salaires, j'essaierai d'être bref sur certains d'entre eux. Que leurs auteurs n'y voient pas un manque de respect de ma part, il s'agit seulement d'éviter les redites.

Il existe trois taux de taxe sur les salaires : 4,25 % jusqu'à 9 000 euros ; 9,5 % entre 9 000 et 18 000 euros ; 13,6 % au-delà de 18 000 euros. Les amendements tendent à ce que la tranche la plus basse s'applique aux organismes à but non lucratif, mentionnés à l'article L. 1679 A du code général des impôts. Cela inclut toutes les associations relevant de la loi de 1901, les fondations reconnues d'utilité publique, les centres de lutte contre le cancer – c'est très bien –, les syndicats, les mutuelles de moins de trois salariés.

Comme je l'ai dit en commission, ce périmètre est trop large. Vous le savez tous, certaines associations et certaines fondations sont dans des situations très confortables. (*M. Pierrick Courbon proteste.*) Le fait que d'autres ne le soient pas n'y change rien : le périmètre est vraiment très étendu.

Pour évaluer le coût de vos amendements, il faudrait connaître l'échelle des salaires, dont je ne dispose pas, mais *a priori* ce coût serait de quelques centaines de millions d'euros.

Toutes ces structures bénéficient déjà d'un abattement de taxe sur les salaires très généreux, si bien qu'elle ne s'applique qu'au-delà de 24 000 euros environ. Je sais que vous avez aussi déposé des amendements de repli qui seront appelés ensuite, mais je vous demande de retirer tous vos amendements ; sinon, j'émets sur chacun d'eux un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du gouvernement ?

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Afin de gagner du temps, j'annonce que je suis défavorable à tous ces amendements, non parce qu'ils ne seraient pas légitimes en principe, mais parce que, si nous nous privons de ces sommes – pensez aux masses dont je vous ai parlé pour la branche vieillesse –, nous aurons certes donné un peu d'air à certaines structures, mais nous aurons beaucoup contribué à asphyxier notre système de retraite.

Il faut une réforme d'ampleur, structurelle et assez radicale de la taxe sur les salaires. Malheureusement, nous ne pourrions la mener ce soir, par voie d'amendement. En revanche, je suis prête à organiser dès le 2 janvier, si ce budget est adopté, le groupe de travail transpartisan qui pourra préparer une réforme profonde de cette taxe ancienne, dont l'assiette est très étrange, puisque plus de la moitié de son rendement vient des administrations publiques et sert à financer la branche vieillesse.

S'ils ne sont pas retirés, j'émets un avis défavorable sur tous les amendements, tout en m'engageant à travailler avec tous ceux qui le voudront dès le 2 janvier – dès que nous aurons un budget.

M. le président. La parole est à M. Jean-Philippe Nilor.

M. Jean-Philippe Nilor. Je profite de ce débat comme d'une occasion de vous soumettre à nouveau ce problème : la taxe sur les salaires pénalise davantage les établissements publics et les hôpitaux outre-mer, qui ne bénéficient ni d'exonérations spécifiques ni des déductions auxquelles les activités soumises à TVA donnent droit. Elle représente donc une charge budgétaire structurelle, qui aggrave leurs difficultés financières.

J'ai bien entendu que vous étiez prête à en discuter dès le 2 janvier prochain. Est-ce que la situation, paradoxale voire surréaliste, en outre-mer fera également l'objet de vos interrogations ? Il s'agit en effet pour nous d'une nécessité vitale.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Amélie de Montchalin, ministre. Vous avez tout à fait raison : la situation des outre-mer est encore plus ubuesque que celle que j'ai décrite pour l'Hexagone. La suppression de la taxe sur les salaires aurait un effet bénéfique d'autant plus fort sur les territoires ultramarins. Vos collègues ultramarins et vous-même devrez évidemment être pleinement associés au travail – dont on voit que les ramifications seront multiples tant les effets de bord que provoque cette taxe très mal calibrée sont profonds, comme je le disais à la députée Melchior.

Je vous réponds donc deux fois oui, tout en répétant que nous ne pouvons détricoter tout l'écheveau ce soir par amendement. Mon avis reste défavorable sur tous les amendements relatifs à la taxe sur les salaires.

M. le président. La parole est à M. Pierrick Courbon.

M. Pierrick Courbon. Je souhaitais rebondir sur les propos de Mme la ministre et de M. le rapporteur général. J'entends que nous ne disposons pas d'un chiffrage évaluant l'effet de ces amendements. Il me semble toutefois qu'au cours des derniers jours, nous avons examiné plusieurs amendements pour lesquels le gouvernement était incapable de fournir le moindre chiffre, ce qui ne vous a pas toujours empêchés d'appeler à voter pour ou contre leur adoption.

Monsieur le rapporteur général, vous avez mentionné des associations qui iraient bien. Honnêtement, j'en connais beaucoup plus qui vont très mal (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SOC*), en particulier dans les secteurs social et médico-social. De grandes associations qui sont employeuses et ne font aucun profit connaissent des situations très difficiles.

Enfin et surtout, madame la ministre, vous affirmez, à juste titre, que nous avons besoin de cette taxe pour financer notre système de retraites. Pour les associations, cette taxe constitue toutefois le principal frein à l'embauche, alors que la création d'emplois dans le secteur associatif serait le meilleur moyen de récolter davantage de cotisations pour notre système de retraites. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

(*Les amendements identiques n^{os} 42, 93 et 1282 ne sont pas adoptés.*)

(*Les amendements n^{os} 521, 1147, 520 et 1941, successivement mis aux voix, ne sont pas adoptés.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, demain, à neuf heures :

Suite de la discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026.

La séance est levée.

(*La séance est levée à minuit.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra